

C. Etat Initial de l'Environnement

I. Milieu physique

1. Climatologie

Le climat du département de la Haute-Garonne est un climat tempéré aux influences océaniques et méditerranéennes.

La station météorologique la plus proche de Montpitol est celle de Toulouse-Blagnac, située à 20 km à l'Ouest de la commune.

Les données météorologiques enregistrées au niveau de cette station peuvent être extrapolées au secteur de Montpitol :

- ✓ La **température moyenne** annuelle enregistrée au niveau de la station est de 13,6°C. La moyenne annuelle des températures minimales est de 9,1°C et la moyenne annuelle des températures maximales est de 18,5°C.
- ✓ Concernant les **précipitations**, la hauteur d'eau moyenne annuelle relevée est de 638,3 mm. Cette valeur est inférieure à la moyenne française de 770 mm/an. Cela permet de qualifier le secteur de plutôt sec.

Enfin, une durée d'ensoleillement de 2 031 heures a été enregistrée. Cette valeur est supérieure à la moyenne nationale qui est de 1 973 heures. La commune est donc localisée dans un secteur plutôt ensoleillé avec un nombre de jours d'ensoleillement s'élevant à près de 83 jours.

2. Géologie

La géologie de la commune de Montpitol est marquée par la présence de terrains sédimentaires qui recouvrent toute la commune.

Le *substratum* du secteur est exclusivement d'âge Stampien et constituée de dépôts marno-molassiques. Des divisions ont été établies dans cet ensemble en fonction de critères paléontologiques et pétrographiques.

Sur la commune de Montpitol, on recense la présence de deux sous-étages :

- ✓ le Stampien supérieur (**g2c**) essentiellement constitué de sables peu agglomérés par un ciment calcaire,
- ✓ le Stampien moyen (**g2b**) composé principalement de marnes carbonatées, ocre ou jaune, et présentant ponctuellement des bancs de calcaire (**g2**).

Ces formations du Stampien, constituées de dépôts marno-molassiques, sont très tendres et facilement remaniées par les phénomènes d'érosion. Ainsi, on retrouve sur la commune deux séries de formations superficielles qui en dérivent :

- ✓ Des formations résiduelles de plateaux (**m-gRe**), d'1 à 2 mètres d'épaisseur. Composées de marnes sableuses et/ou carbonatées, elles prennent place sur les parties horizontales et les replats du secteur ;
- ✓ Des formations de pente, éboulis et solifluxions issus de la molasse (**m-gRc**), qui forment une couche argilo-limoneuse

de plusieurs mètres d'épaisseur et qui sont localisées sur les versants.

Enfin, les lits des cours d'eau qui traversent la commune sont couverts d'alluvions (**Fz**) de composition pétrographique assez homogène. C'est un limon d'inondation à éléments fins, parfois décalcifié, mais le plus souvent un peu calcaire. Ce limon repose directement sur la molasse ou la marne du *substratum*.

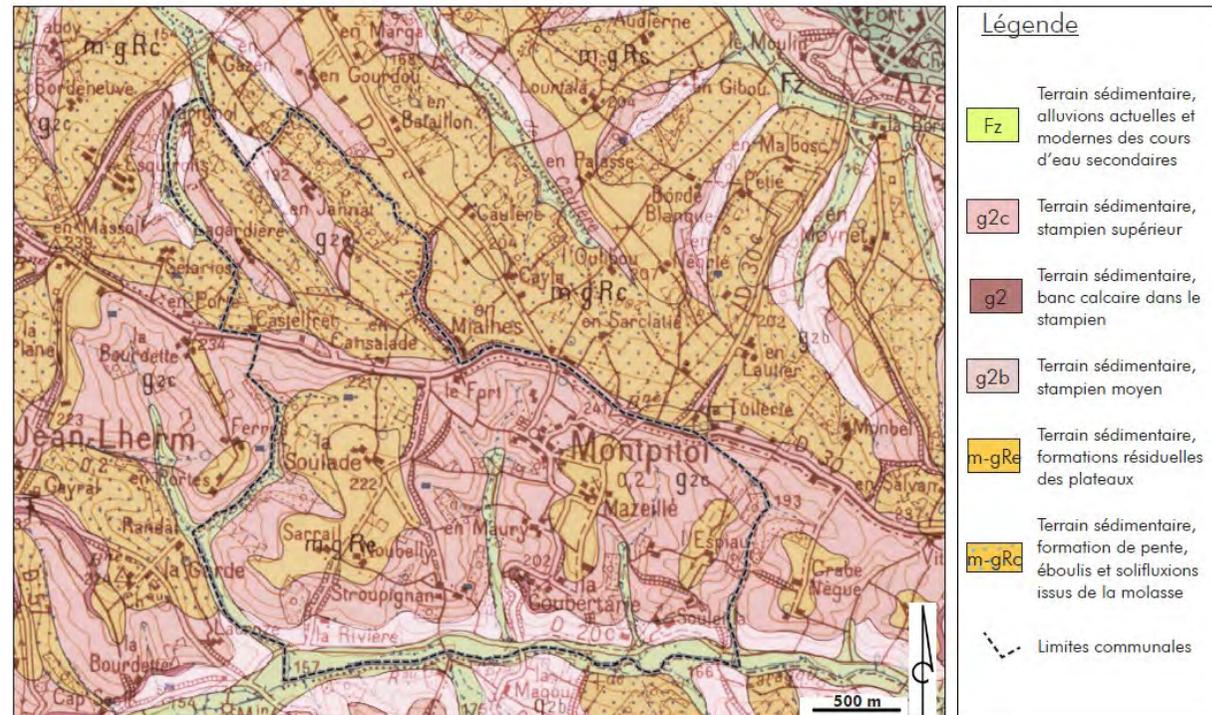
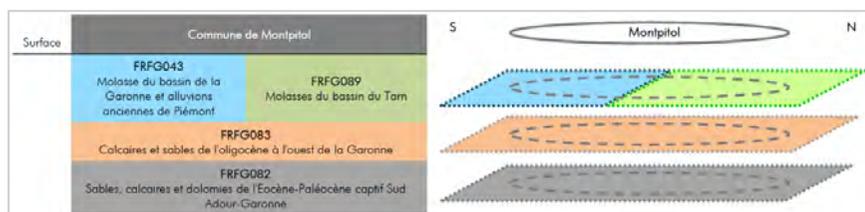


Figure 49 : La géologie de la commune de Montpitol, Source : Carte géologique de France, BRGM

3. . Hydrogéologie

a) Les masses d'eau concernant la commune

La commune de Montpitol se trouve au droit de plusieurs masses d'eau souterraines, dont les principales caractéristiques sont décrites dans le tableau suivant.



b) Etat des eaux souterraines

Aspect qualitatif

- ✓ **Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG043)**

Une station de mesure localisée sur la commune de Mondouzil (31) à 10 km au Sud-Ouest de la commune de Montpitol permet de relever la qualité de l'eau de cette masse d'eau. Cette masse d'eau présente des caractéristiques hydrogéologiques mauvaises. Ce **mauvais état chimique**, évalué en 2008, est essentiellement lié à l'utilisation de pesticides et de nitrates dans le cadre d'activités agricoles.

- ✓ **Molasses du bassin du Tarn (FRFG089)**

Un qualitomètre relevant la qualité des eaux souterraines de la masse d'eau « FRFG089 : Molasses du bassin du Tarn » se trouve sur la commune de Busque (81) située à environ 26 km à l'Est. L'évaluation de l'état chimique réalisée en 2008 a conclu à un **mauvais état** de la masse d'eau essentiellement lié à la présence de nitrates.

- ✓ **Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne (FRFG083)**

Une station de mesure permettant de connaître la qualité de la masse d'eau FRFG083, est située sur la commune de Toulouse (31) à 16 km à l'Ouest de Montpitol. Cette station a permis de définir en 2008 un **bon état chimique** de la masse d'eau.

- ✓ **Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif Sud Adour-Garonne (FRFG082)**

Enfin, un qualitomètre permettant de connaître la qualité de la masse d'eau est situé sur la commune de Blagnac (31) à 22 km à l'Ouest de Montpitol. L'**état chimique** relevé lors de l'état des lieux de 2008 est qualifié de **bon**.

Aspect quantitatif

✓ **Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG043)**

Un piézomètre permettant d'évaluer l'état quantitatif de cette masse d'eau est situé à Toulouse (31), à environ 16 km à l'Ouest. La chronique piézométrique entre 1996 et 2015 est présentée ci-dessous

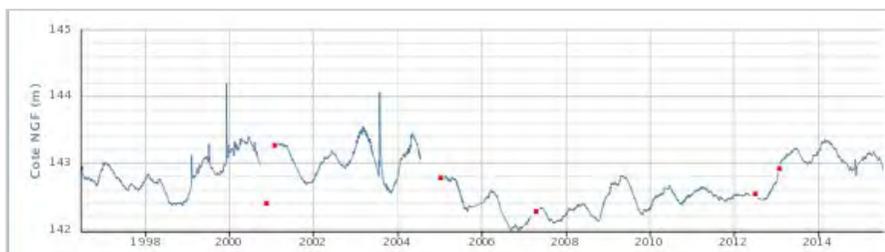


Figure 50 : Chronique piézométrique de la masse d'eau "FRFG043 - Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont " entre 1996 et 2015, à Toulouse Source : ADES Eau France - 09845C1426/F

✓ **Molasses du bassin du Tarn (FRFG089)**

L'état quantitatif de cette masse d'eau est évalué par le piézomètre se trouvant sur la commune de Bressols (82), à environ 40 km au Nord-Ouest de Montpitol. Le graphique suivant illustre l'évolution de l'état quantitatif de la masse d'eau entre 2003 et 2015.

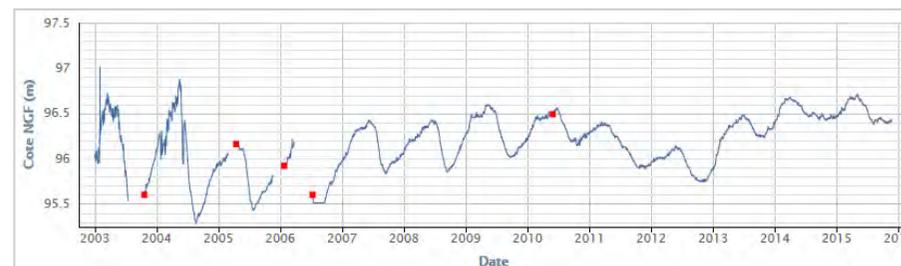


Figure 27 : Chronique piézométrique de la masse d'eau "FRFG089 - Molasse du bassin du Tarn " entre 2003 et 2015, à Toulouse, Source : ADES Eau France - 09307X0136/F

✓ **Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG083)**

Le piézomètre localisé sur la commune de Durance (47) à 138 km à l'Ouest de Montpitol, permet de décrire l'état quantitatif de la masse d'eau. Le graphique suivant présente la chronique piézométrique de la masse d'eau entre 2000 et 2015.

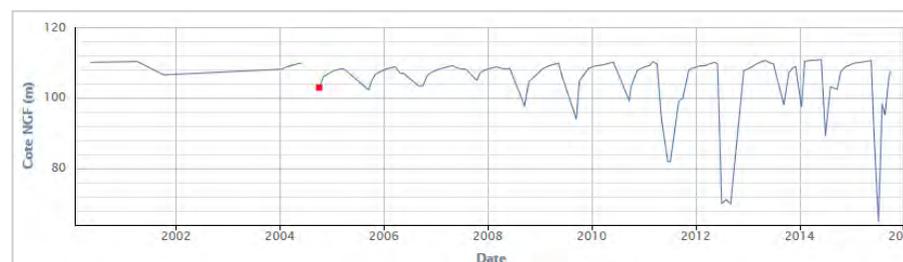


Figure 28 : Chronique piézométrique de la masse d'eau "FRFG083 - Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont " entre 2000 et 2015, à Durance, Source : ADES Eau France - 09016X0008/F1

✓ **Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif Sud Adour-Garonne (FRFG082)**

Concernant cette masse d'eau, le piézomètre le plus proche est localisé dans la commune d'Eaunes (31), situé à 40 km au Sud-Ouest de Montpitol. Le graphique suivant compile les données relevées entre 1966 et 2015.

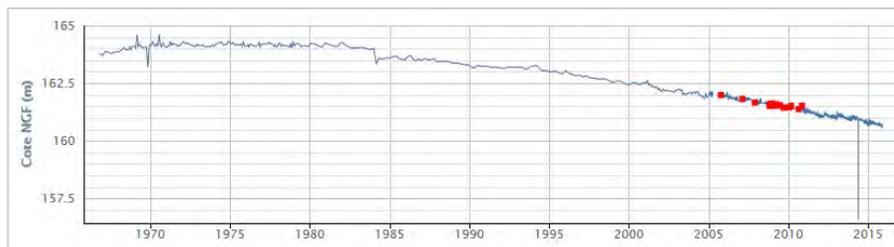


Figure 29 : Chronique piézométrique de la masse d'eau "FRFG082 - Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif Sud Adour-Garonne " entre 1966 et 2015, à Eaunes Source : ADES Eau France - 10098A0004/F

De manière générale, une baisse du niveau piézométrique peut être liée à un déficit de précipitation et donc de recharge de la nappe et/ou à l'augmentation des prélèvements. C'est généralement un phénomène apparaissant en période sèche. A l'inverse, une augmentation du niveau piézométrique est due à une recharge de la nappe par les précipitations, cumulée ou non à une diminution des prélèvements.

On peut donc observer :

- ✓ **Les masses d'eau FRFG043 et FRFG089** qui présentent globalement des variations régulières entre l'augmentation et la diminution du niveau piézométrique entre les périodes de basses eaux (juillet-août) et de hautes eaux (janvier-février) ;
- ✓ **La masse d'eau FRFG083** qui présente un niveau de hautes eaux relativement constant avec des pics importants de diminution du niveau piézométrique en périodes sèches. Ces diminutions importantes et irrégulières d'une année sur l'autre traduisent une pression quantitative importante (prélèvement agricole...);
- ✓ **La masse d'eau FRFG082** qui présente des variations entre l'augmentation et la diminution du niveau piézométrique, relativement régulière au cours d'une petite période (peu visibles à cette échelle) avec toutefois, une tendance générale de diminution du niveau piézométrique.

4. Hydrologie

a) Réseaux hydrographiques

La commune de Montpitol est localisée au droit de la masse d'eau superficielle « **FRFR315B_3** Ruisseau de Marignol ». Cette masse d'eau concerne **le ruisseau de Marignol** qui longe la limite Ouest de Montpitol. Il s'agit d'un cours d'eau affluent de la Rivière Le Tarn qui court sur 9,5 km.

Un autre cours d'eau présent au droit de la commune est **le ruisseau de Laragou** (Photographie 1 ci-dessous). Ce ruisseau est un affluent du Girou et un sous-affluent de la Garonne. Il prend sa source sur la commune de Lavaur (81) et se déverse 13,4 km plus loin dans le Girou sur la commune de Gragnague (31).

D'autres cours d'eau, de plus petites importances, sont présents sur la commune de Montpitol :

- ✓ Le ruisseau de Las Canal (2,2 km), affluent du Ruisseau de Marignol,
- ✓ Le ruisseau de Gayssou (1,3 km), affluent du Ruisseau de Laragou,
- ✓ Le ruisseau de Ferrus, affluent du Ruisseau de Laragou,
- ✓ Le ruisseau de Labanal (1,8 km), affluent du Ruisseau de Laragou,
- ✓ Le ruisseau de Crabe Nègre (1,2 km), affluent du Ruisseau de Laragou.

Enfin, un lac est présent au Sud-Est de la commune, sur le cours du ruisseau de Laragou (Photographie 2 ci-dessus). Ce lac du Laragou est un lac de barrage de 44,8 hectares.



1. Le ruisseau de Laragou
Source : L'artifex



2. Le lac de Laragou
Source : L'artifex

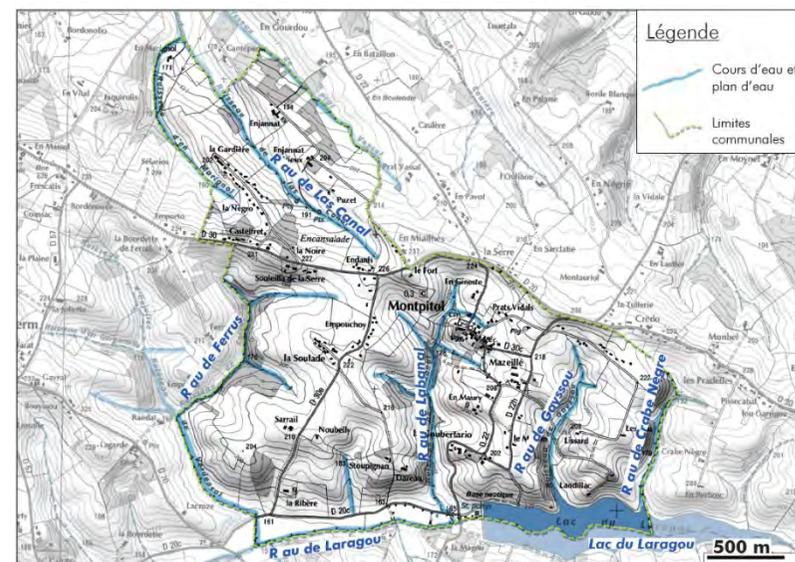


Figure 30 : Carte du réseau hydrographique sur la commune de Montpitol
Source : Géoportail/ Réalisation : L'Artifex

Le synoptique suivant permet d'illustrer deux bassins versants des cours d'eau, tous affluents de la Garonne.

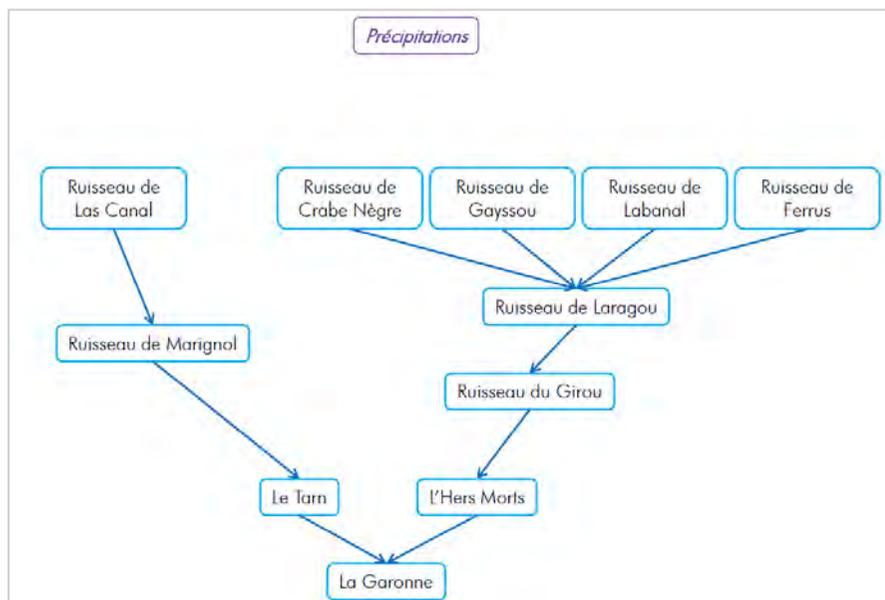


Figure 31 : Synoptique du réseau hydrographique sur la commune de Montpitol

b) Débit des cours d'eau

Aucune station de mesure de débit n'existe sur les cours d'eau de la commune.

Deux stations sont présentes sur le ruisseau du Girou, à proximité de Montpitol. La première se trouve sur la commune du Bourg-Saint-Bernard, une vingtaine de kilomètres en amont de la confluence du ruisseau de Laragou avec le Girou, la seconde sur la commune de Cépet, une quinzaine de kilomètres en aval de la confluence Laragou-Girou.

Le tableau suivant présente les caractéristiques hydrologiques du Girou, au niveau de ces 2 stations de mesures

	Surface du bassin versant	Débit moyen	Débit instantané maximal
Le Girou à Bourg-Saint-Bernard	285 km ²	1,310 m ³ /s (entre 1995 et 2015)	44,80 m ³ /s (le 11/03/2006)
Le Girou à Cépet	526 km ²	2,380 m ³ /s (entre 1968 et 2007)	124,0 m ³ /s (le 12/02/1972)

Des stations de mesures existent sur le Tarn, cependant, au vue de leurs distances à la commune de Montpitol et à l'importance du débit de cette rivière vis-à-vis des cours d'eau de la commune, les mesures de ces stations n'ont pas été étudiées.

c) Qualité des cours d'eau

La station de mesure « Le ruisseau de Laragou à Bonrepos-Riquet » (Code 05158090, numéroté 1° sur la carte ci-après) évalue la qualité des eaux du ruisseau de Laragou et se trouve sur la commune de Bonrepos-Riquet à 4 km au Sud de Montpitol. Les analyses réalisées entre 2012 et 2014 ont permis de conclure quant à la qualité du cours d'eau. Les résultats sont donnés en suivant :

- État physico-chimique : moyen,
- État chimique : non classé,
- État écologique : non classé.

Une station de mesure localisée dans le lac de Laragou (numérotée 2° sur la carte ci-après) permet d'en évaluer la qualité de l'eau. L'état des lieux de 2013 a permis de définir la qualité du cours d'eau :

- ✓ État écologique : moyen,
- ✓ État chimique : bon.

Une station de mesure (numérotée 3° sur la carte ci-après) est également présente sur le ruisseau de Marignol. Cependant, aucune donnée n'est consultable. Pour les mêmes raisons que pour l'état quantitatif, les stations de mesures qualitatives présentent sur le Tarn n'ont pas été étudiées

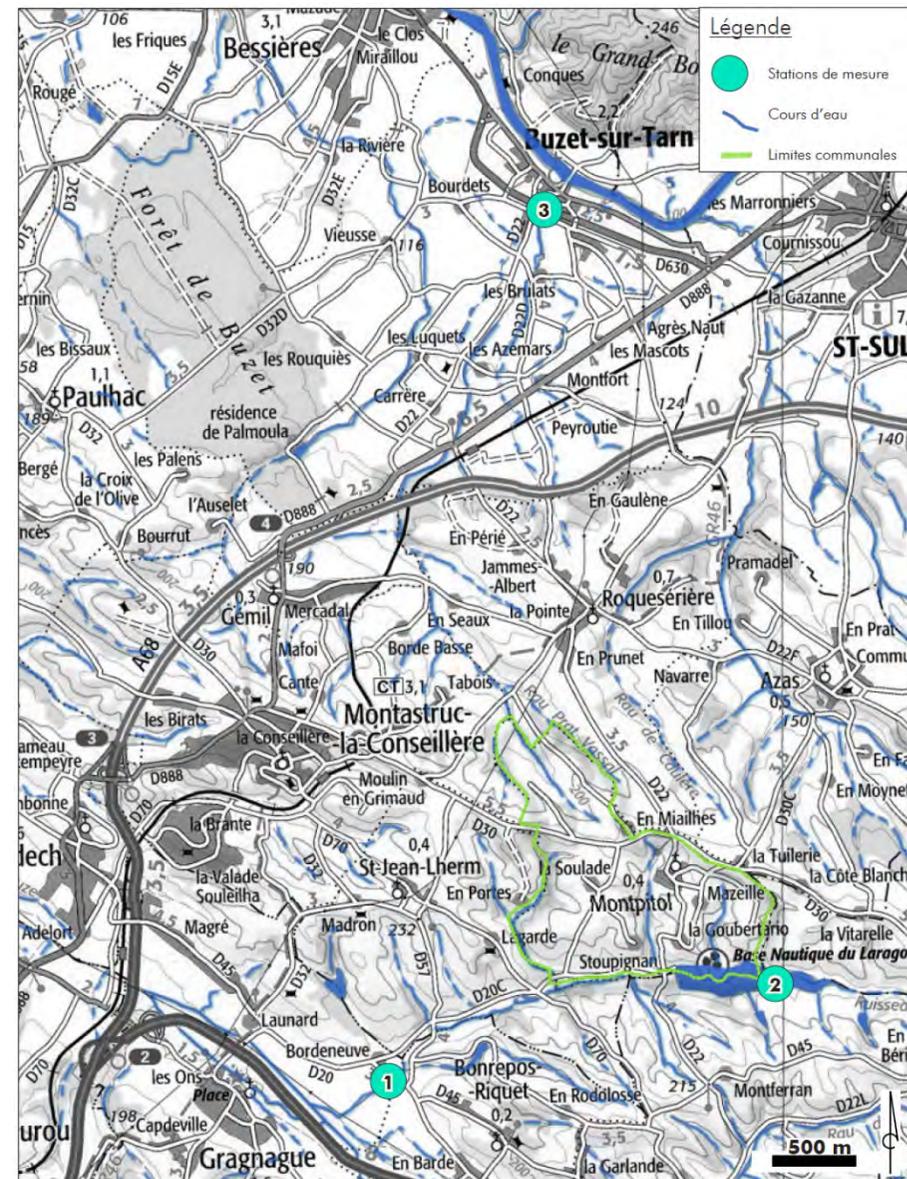


Figure 32 : Carte de localisation des stations de mesures qualitative, Source : IGN/
Réalisation : L'Artifex

II. Milieu naturel

1. Etude bibliographique

a) Les zonages écologiques réglementaires et de gestion

La carte page ci-contre localise l'ensemble des zonages réglementaires et de gestion dans un rayon de 10 km.

Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est composé :

- ✓ **Des Zones de Protection Spéciale (ZPS)** nommées au titre de la Directive Européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive Oiseaux).
- ✓ **Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) ou des propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), nommés au titre de la Directive Européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Habitats).

L'ensemble des informations provient de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). L'INPN est un système mis en place par le Musée National d'Histoire Naturelle (MNHN) afin d'assurer de manière standardisée la restitution de données de synthèses nécessaires à l'expertise, à l'élaboration de stratégies de conservation et à la diffusion d'informations et de rapports nationaux et internationaux sur le patrimoine naturel français (espèces végétales

et animales, milieux naturels et patrimoine géologique). La DREAL ou le Conseil Général peuvent apporter des informations complémentaires.

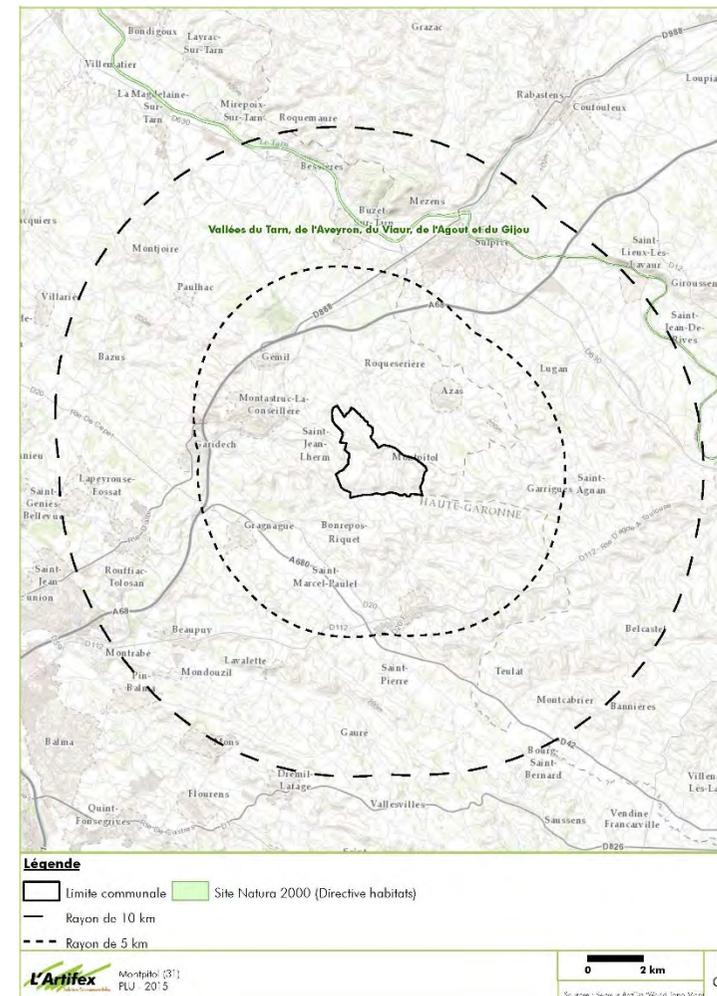


Figure 33 : Zonages écologiques réglementaires et gérés, source DREAL Midi-Pyrénées

ZPS (Directive Oiseaux)

Aucune ZPS n'a été recensée dans un rayon de 10 km autour de la commune.

ZSC (Directive Habitats)

Aucune ZSC n'a été recensée sur le territoire communal, mais un site a été localisé dans un rayon de 10 km :

La ZSC « **Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou** » (FR7301631), est localisée 7 km au Nord de la commune. L'ensemble du site comprend les vallées des principaux affluents du Tarn dans les départements du Tarn et de l'Aveyron. Les milieux concernés par cette protection sont les affleurements rocheux, les ripisylves, les boisements, les landes, les prairies et les cultures.

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Il existe un autre type de zonage réglementaire situé à proximité du projet : **les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)** - (Articles L.411-1 et L.411-2, R.411-15 à R.411-17 du code de l'environnement – Circulaire n°90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques).

L'APPB a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions

particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.). Il peut arriver que le biotope soit constitué par un milieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée. Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

Aucun APPB n'a été recensé dans un rayon de 10 km.

Les réserves naturelles

Aucun zonage de ce type n'est identifié sur le territoire intercommunal ou à proximité.

La Trame Verte et Bleue (TVB)

D'après la loi de programmation de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, **la Trame Verte et Bleue (TVB)** d'un territoire se compose des espaces protégés et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité. La trame verte est ainsi constituée des grands ensembles naturels et des corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par la trame bleue, formée par les cours d'eau et leurs ripisylves.

Le projet de SRCE a été arrêté le 27 mars 2015 par le Préfet de région et le Président de la Région Midi-Pyrénées, dans les conditions prévues par l'article R.371-32 du code de l'environnement. Un atlas cartographique a été édité en décembre 2014.

Ce document a été consulté pour connaître les éléments majeurs de la TVB au sein de la commune de Montpitol.

Les éléments majeurs de la TVB à l'échelle de la commune sont recensés dans le tableau ci-après et sont présentés sur la planche cartographique du SRCE relative au secteur en suivant :

Élément de la commune identifiée sur le SRCE	Intérêt écologique
Ruisseau et lac du Laragou	Corridor : cours d'eau surfacique à conserver
Ensemble des ruisseaux	Corridor : cours d'eau à conserver

Le SCOT du Nord Toulousain

Le SCOT du Nord Toulousain est destiné à servir de cadre de référence et de cohérence pour les différentes politiques sectorielles : habitat (PLH), déplacements (PDU), développement commercial, environnement (Charte environnementale), organisation de l'espace (PLU),... Dans ce cadre il formule des prescriptions et des recommandations visant à organiser la trame verte et bleue.

Concernant Montpitol les éléments à prendre en compte sont de deux ordres :

- ✓ La préservation d'espaces naturels remarquables, il s'agit principalement des bois associés au ruisseau de Ferrus et au Lac du Laragou,
- ✓ La préservation des continuités écologiques vertes : le réseau hydrographique et la ripisylve qui lui est liée ainsi que des corridors entre les différents cours d'eau.

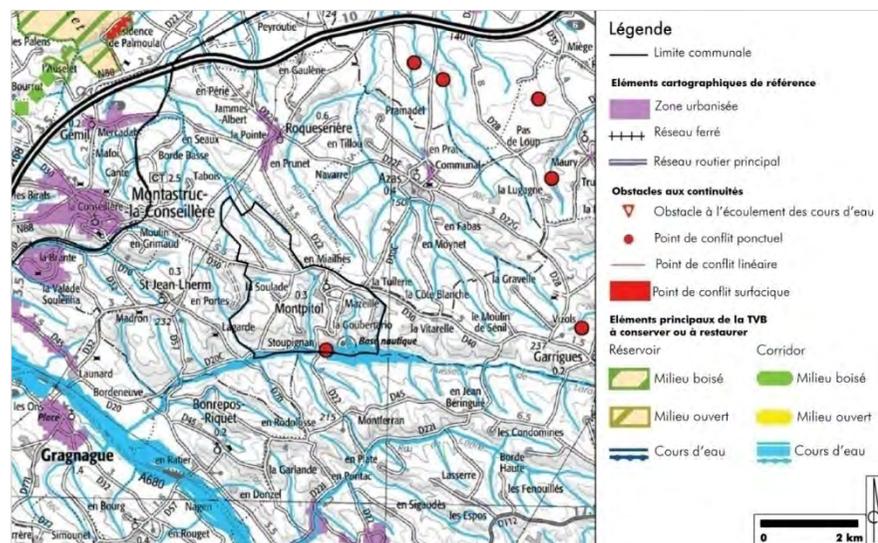


Figure 34 : Planche cartographique du SRCE Midi-Pyrénées relative au secteur d'études, Source : Région Midi-Pyrénées/ Réalisation : L'Artifex



Figure 35 : extrait du DOO du SCOT Nord Toulousain



b) Les zonages écologiques d'inventaires

La carte suivante localise les zonages écologiques d'inventaires dans un rayon de 10 km.

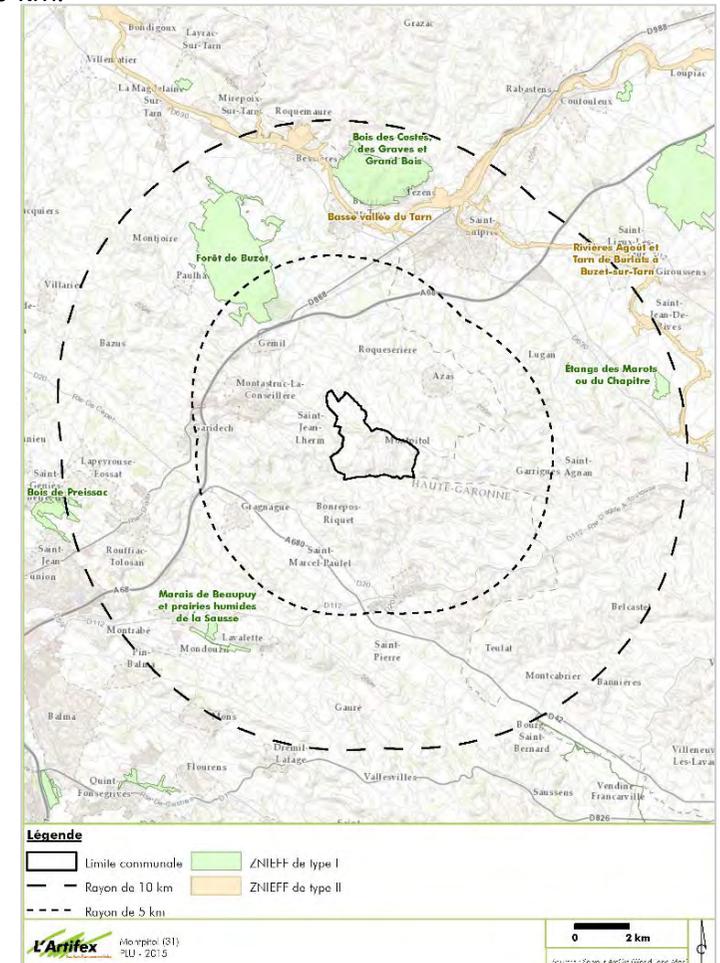


Figure 36 : Zonages écologiques d'inventaires, source DREAL Midi-Pyrénées

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

Les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** constituent un inventaire du patrimoine naturel à l'échelle nationale. Il a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- ✓ **Les ZNIEFF de type I** : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ✓ **Les ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

ZNIEFF de type I

Aucune ZNIEFF de type I n'a été recensée sur la commune, 5 sont néanmoins localisées dans un rayon de 10 km :

- ✓ **Forêt de Buzet (730010260)**
- ✓ **Bois des Costes, des Graves et Grand Bois (730010262)**
- ✓ **Etangs des Marots ou du Chapitre (730030018)**
- ✓ **Marais de Beaupuy et prairies humides de la Sausse (730010253)**
- ✓ **Bois de Preissac (730010263)**

ZNIEFF de type II

Aucune ZNIEFF de type II n'a été recensée sur la commune, 2 sont néanmoins localisées dans un rayon de 10 km :

- ✓ **Basse vallée du Tarn (730030121)**
- ✓ **Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn (730030113).**

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Aucune ZICO n'a été recensée sur le territoire communal. Aucune ZICO n'est recensée dans un rayon de 10 km autour de la commune.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Cet inventaire des biotopes et habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages, a été établi en application de la directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite « Directive Oiseaux ». Cette directive a pour objet la protection, la gestion et la régulation des oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire des Etats membres, en particulier des espèces migratrices. A partir de l'inventaire des ZICO (Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux), des zones de protection spéciale (ZPS) peuvent être désignées.

Aucune ZICO n'a été recensée sur le territoire ou à proximité.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est une compétence des départements ; elle relève de l'article L442-1 du Code de l'Urbanisme et est issue de la loi du 18 juillet 1985.

En Haute-Garonne, le département n'a pas encore classé d'espaces naturels en tant qu'ENS.

Les zones humides

Le code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. A cette fin, il vise en particulier la préservation des zones humides. Il affirme le principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. Il souligne que les politiques nationales, régionales et locales d'aménagement des territoires ruraux doivent prendre en compte l'importance de la conservation, l'exploitation et la gestion durable des zones humides qui sont au cœur des politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations.

Pour ce secteur, l'inventaire des zones humides est à la charge du Conseil Départemental 31.

Une identification des zones humides potentielles a été réalisée à l'échelle départementale. Une prospection de terrain afin de vérifier la présence de zones humides effectives est actuellement en cours. Plusieurs zones ont été identifiées à l'échelle de la commune (Cf. illustration suivante).

Sur la commune de Montpitol, la finalisation de l'étude n'a retenu aucune zone humide potentielle dans le cet inventaire.

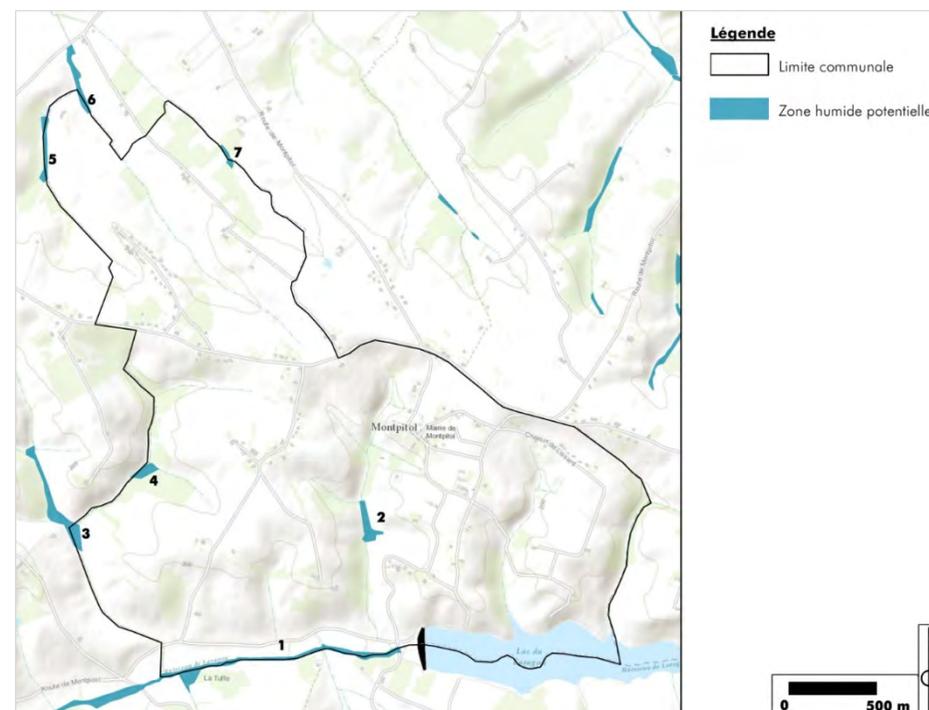


Figure 37 : Inventaire des zones humides potentielles Sources : Arc Gis (World Topo Map) / Ecotone

c) Autres données

La base de données BAZNAT, mise en ligne par l'association Nature Midi-Pyrénées, mentionne plusieurs espèces patrimoniales protégées dans au moins un département de Midi-Pyrénées, à l'échelle de la commune de Montpitol :

Mammifères :

- ✓ Genette commune (*Genetta genetta*)

Oiseaux :

- ✓ Chouette chevêche (*Athene noctua*)
- ✓ Effraie des clochers (*Tyto alba*)
- ✓ Vautour fauve (*Gyps fulvus*)

d) Bilan des zonages et inventaires

Le tableau suivant récapitule les zonages écologiques présents au sein du territoire communal :

Type	Nom	Identifiant	Description
TVB	Lac du Laragou et ruisseau du Laragou	/	Corridor : cours d'eau à conserver
	Ensemble des ruisseaux	/	Corridor : Cours d'eau à conserver
SCoT	SCoT Nord-Toulousain	/	Bois : espaces naturels remarquables à préserver, Corridors : préservation des continuités écologiques vertes

2. Habitats naturels principaux identifiés sur la commune

a) Milieux ouverts

Les grandes cultures



Figure 382 : Grande culture
Source : L'Artifex

Description : les grandes cultures constituent la matrice dominante en termes d'occupation du sol sur la commune. Les cultures de céréales et d'oléoprotéagineux occupent des parcelles de grandes tailles sur l'ensemble de la commune.

Intérêt floristique : Ces milieux sont caractérisés par une très faible diversité, compte tenu des techniques culturales mises en œuvre (labour, amendement, traitements phytosanitaires...). Les bordures

des champs accueillent parfois des populations d'adventices, avec plusieurs espèces patrimoniales messicoles.

Intérêt faunistique : Dans la mesure où ces milieux font l'objet de fréquentes perturbations d'origine anthropique, leur intérêt vis-à-vis de la reproduction de la faune est très limité.

Des oiseaux comme l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) ou le Cochevis huppé (*Galerida cristata*) sont susceptibles d'y nicher, mais avec un risque non négligeable de destruction des couvées.

En période hivernale, les chaumes offrent une source de nourriture, notamment pour les fringilles comme le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), le Chardonneret élégant (*Carduelis chloris*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), etc. A noter que ces espèces nichent dans les arbres, et nécessitent donc la présence de boisements, haies ou jardins afin d'effectuer leur cycle biologique complet, ce qui n'est pas le cas ici.

L'intérêt écologique global de ces parcelles en agriculture intensive est très limité, notamment à cause de leurs importantes surfaces, de l'absence de haies et de zones fauchées en bordure de parcelle.

Prairie de fauche et de pâture



Figure 393 : Grande culture
Source : L'Artifex

Description : Ces milieux très ponctuels sur la commune sont limités sur de petites parcelles. La Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) ou la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) dominent très souvent le cortège, accompagnées par le Pâturin des prés (*Poa pratensis*), l'Agrostis commun (*Agrostis capillaris*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et une importante diversité d'autres espèces.

Intérêt floristique : D'une manière générale, les prairies pâturées n'ont pas d'intérêt patrimonial majeur. Les espèces végétales qui y sont inféodées ne présentent pas de caractère de rareté et la flore y est plus pauvre que dans les prairies de fauche. Cependant, elles

constituent des milieux ouverts d'intérêt local, permettant l'expression de la flore spontanée.

Intérêt faunistique : Par leur diversité en espèces végétales et donc en fleurs, les prairies attirent particulièrement l'entomofaune, et notamment les lépidoptères. Les pâtures sont aussi fréquentées par des oiseaux remarquables, comme le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*) ou l'Alouette lulu (*Lullula arborea*). Les lisières peu perturbées exposées Sud, à l'interface des haies et des prairies, sont propices aux reptiles, avec le Lézard des murailles (*Lacerta muralis*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) ou la Couleuvre verte-et-jaune (*Hierophis viridiflavus*).

Si les prairies mixtes ne constituent pas des habitats patrimoniaux, leur intérêt local pour la faune est indéniable. Elles forment avec les haies et les boisements, une trame bocagère (agrosystèmes extensifs), au sein d'une commune dominée par les cultures.

Friche vivace et jachère

Figure 64 _ Source : L'Artifex

Description : Les friches vivaces correspondent aux jachères de cultures, parcelles agricoles abandonnées ou aux abords de cultures. Elles sont caractérisées par une strate herbacée dense et haute et par l'apparition ponctuelle d'espèces ligneuses. Les peuplements, souvent peu structurés, empruntent leurs espèces aux cortèges des friches et des prairies.

Intérêt floristique : Ces habitats constituent des milieux ouverts peu perturbés et peuvent abriter certaines espèces patrimoniales en saison.

Intérêt faunistique : Tout comme les prairies, les friches vivaces sont riches en fleurs, et favorables à l'entomofaune (lépidoptères, orthoptères, ...). Le Dectique à front blanc (*Decticus albifrons*) y est

commun. Ces milieux sont aussi fréquentés par la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), un oiseau qui niche dans les hautes herbes. En association avec les haies et les lisières des boisements, ces milieux forment un habitat favorable au cortège avifaunistique d'agrosystèmes extensifs, comprenant plusieurs espèces patrimoniales comme l'Alouette lulu.

Les friches vivaces et jachères détiennent un rôle essentiel de refuges et sont également des sites de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces faunistiques. Les jachères permettent également de préserver la flore messicole et un grand nombre d'espèces patrimoniales.

Prairie humide



Figure 65 _ Source : L'Artifex

Description : Ces milieux humides ponctuels sont localisés aux abords du ruisseau du Laragou et de Prat Vassal. Ils sont caractérisés par une communauté dense de plantes vivaces inférieures à 1 m et sont pour la plupart exploitées par fauchage. Des espèces caractéristiques des zones humides telles que la Menthe à feuille ronde (*Mentha suaveolens*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*) ont été observées. Quelques espèces plus mésophiles comme la Pulicaire (*Pulicaria dysenterica*), la Picride fausse vipérine (*Picris echioides*) ou le Chanvre d'eau (*Lycopus europaeus*) ont également été recensées. Il s'agit ici des milieux les mieux conservés sur le territoire communal.

Intérêt floristique : Ces milieux se rapprochent des habitats d'intérêt communautaire et peuvent présenter une diversité floristique élevée avec la présence d'espèces patrimoniales. Leur état de conservation dépend de la gestion qui leur est conférée.

Intérêt faunistique : Par la présence de nombreuses fleurs, ces milieux attirent particulièrement l'entomofaune phytophages (orthoptères et lépidoptères) servant eux-mêmes de proies à l'avifaune et aux micro-mammifères.

Ces zones humides ont un intérêt patrimonial à la fois floristique et faunistique et doivent être conservées. Ces prairies humides forment les milieux les mieux structurés sur la commune de Montpitol.

b) Milieux boisés

Chênaie



Figure 66 _ Source : L'Artifex

Description : Le taux de boisement sur la commune est relativement faible. Les boisements sont principalement dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Lors de conditions localement plus xérophiles, le Chêne pubescent (*Q. pubescens*) s'installe. La strate arbustive très dense est dominée par la Ronce (*Rubus* sp.), l'Eglantier (*Crataegus monogyna*), le Troène (*Ligustrum vulgare*) ou la Clématite flammette (*Clematis flammula*). D'une manière générale, l'intérêt de ces milieux est limité : les boisements s'étendent sur des surfaces limitées, ce qui laisse pénétrer l'effet de lisière dans la quasi-totalité des sous-bois.

Intérêt floristique : Les cortèges peu structurés de ces boisements globalement perturbés ne présentent pas d'intérêt particulier. Ces milieux boisés participent toutefois à la diversité floristique locale.

Intérêt faunistique : Les boisements détiennent un rôle local de corridor biologique, permettant à la faune de circuler.

Par ailleurs, un cortège faunistique spécifique est inféodé aux milieux forestiers (mammofaune notamment). Vis-à-vis de l'avifaune, la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) ou le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) sont caractéristiques de ces milieux. Les trous de pics peuvent servir de gîtes aux chiroptères arboricoles comme les noctules (*Nyctalus* sp.), les oreillards (*Plecotus* sp.) ou les pipistrelles (*Pipistrellus* sp.).

Les boisements étant globalement peu matures ne présentent pas d'intérêt patrimonial. Cependant, ils sont caractérisés par des cortèges floristiques et faunistiques spécifiques, et forment ainsi des réserves de biodiversité commune, non négligeables sur un territoire tel que la commune de Montpitol dont la surface est dominée par les grandes cultures.

Haies et vieux arbres



Figure 40 : haie relictuelle
Source : L'Artifex



Figure 41 : chêne isolé
Source : L'Artifex

Description : Le réseau de haies champêtres constitue un linéaire discontinu et résiduel sur la commune de Montpitol. Ces haies accompagnent généralement les ruisseaux, fossés et bord de routes. Elles présentent deux types de profils :

- ⦿ elles forment un simple cordon arbustif ou buissonnant n'offrant pas d'abris pour la faune, ou
- ⦿ elles peuvent être pluristratifiées et composées d'arbres, arbustes et buissons permettant le refuge et la nidification.

Ces haies présentent une diversité d'arbres et arbustes commune dans la région comme le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Noisetier (*Corylus sp*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Peuplier noir (*Populus nigra*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Prunellier (*Prunus spinosa*). Localement, de vieux arbres isolés (Chêne pédonculé (*Quercus Robur*), Noyer (*Juglans regia*) et Peuplier (*Populus sp.*) ont été conservés.

Intérêt floristique : Les espèces végétales qui sont inféodées aux haies champêtres sont communes des lisières et ne présentent donc pas de caractère particulier de rareté.

Intérêt faunistique : D'une manière générale, les haies jouent un rôle local de corridor biologique, permettant à la faune de circuler. Mais cette fonction est compromise par leur discontinuité. L'effet de lisière, à l'interface des milieux ouverts, crée des micro-habitats favorables aux reptiles qui les utilisent en tant que solarium. L'avifaune appréciant les milieux ouverts peut nicher dans les arbres, avec potentiellement l'Alouette lulu, le Bruant proyer ou d'autres espèces bocagères.

Les haies pluristratifiées sont rares et discontinues sur la commune. Elles ne permettent pas de jouer un rôle de corridor ou de lien entre les boisements.

c) Les milieux humides

Milieux courants



Figure 69 : ruisseau de Gayssou
Source : L'Artifex



Figure 70 : ruisseau Las Canal
Source : L'Artifex

Description : Les ruisseaux et rivières traversant la commune ont fait l'objet de recalibrages anciens et ne sont désormais plus entretenus. L'état de la végétation est variable, en fonction des secteurs traversés (absence de ripisylve fréquente). Les ripisylves les mieux conservées sont rares et sont peuplées par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), le Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*) ou les Saules (*Salix alba*, *Salix atrocinerea*) accompagnés par d'autres essences. On retrouve régulièrement la présence d'une végétation subsponnée et pionnière avec le Robinier (*Robinus pseudoacacia*), la Ronce (*Rubus fruticosus*) ou le Lierre (*Hedera Helix*).

Intérêt floristique : L'état de conservation de ces ripisylves étant médiocre, ces milieux ne forment pas des habitats d'intérêt communautaire.

Intérêt faunistique : En association avec les zones humides, les ripisylves constituent un élément majeur de la trame verte locale. Elles abritent en effet beaucoup d'espèces associées aux milieux humides. D'autres espèces y sont aussi favorisées, comme le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), etc. Les amphibiens qui se reproduisent dans les plans d'eau ou les noues trouvent dans les ripisylves un milieu favorable pour l'hibernation. Les couleuvres d'eau du genre *Natrix* sont communes dans ce type de milieu. Enfin, plusieurs libellules patrimoniales comme la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) sont susceptibles de fréquenter ces milieux.

Les ripisylves peuvent constituer des habitats patrimoniaux ayant un rôle fonctionnel majeur, en tant que composante de la Trame Verte et Bleue. Leur discontinuité porte néanmoins préjudice à la diffusion de la biodiversité à une échelle locale.

Milieu stagnant



Figure 71 : lac du Laragou Source : L'Artifex

Description : La commune présente un plan d'eau en limite Sud-Est de la commune. Il s'agit d'un milieu globalement dégradé par une gestion importante (recalibrage et débroussaillage des berges...).

Intérêt floristique : Les berges abruptes et l'entretien fréquent limitent fortement l'étendue des communautés végétales.

Intérêt faunistique : Ces milieux stagnants permettent habituellement le maintien d'un cortège avifaunistique des milieux palustres, ainsi que la reproduction des amphibiens et des odonates les moins exigeants. L'absence de ripisylve limite le développement de ces espèces animales.

L'entretien intensif des berges réduit le développement de la faune et la flore. L'intérêt local de cette étendue d'eau est ainsi fortement réduit.

3. Bilan : fonctionnement écologique de la commune

a) Aspect structural

Les corridors à conserver ou à restaurer sont identifiés sur la carte en page suivante. Il s'agit de noyaux de biodiversité commune formés par les structures suivantes :

L'ensemble des bosquets entrent dans la composante locale de la TVB et forment des corridors préférentiels de déplacement pour la faune forestière en corrélation avec le réseau de haies. Mais cet ensemble est ponctuel et ne forme pas un maillage suffisamment régulier pour former un corridor écologique majeur.

Les cours d'eaux et leurs **ripisylves** associées constituent aussi des éléments de la TVB locale. Ces habitats permettent le maintien du cortège avifaunistique des milieux palustres (nidification et hivernage), ainsi que la reproduction des amphibiens et des odonates. Les ripisylves parfois dégradées ne permettent pas la formation d'un corridor continu.

b) Aspect patrimonial

Les prairies humides en bord de cours forment des habitats d'intérêt patrimonial et doivent d'être conservés.

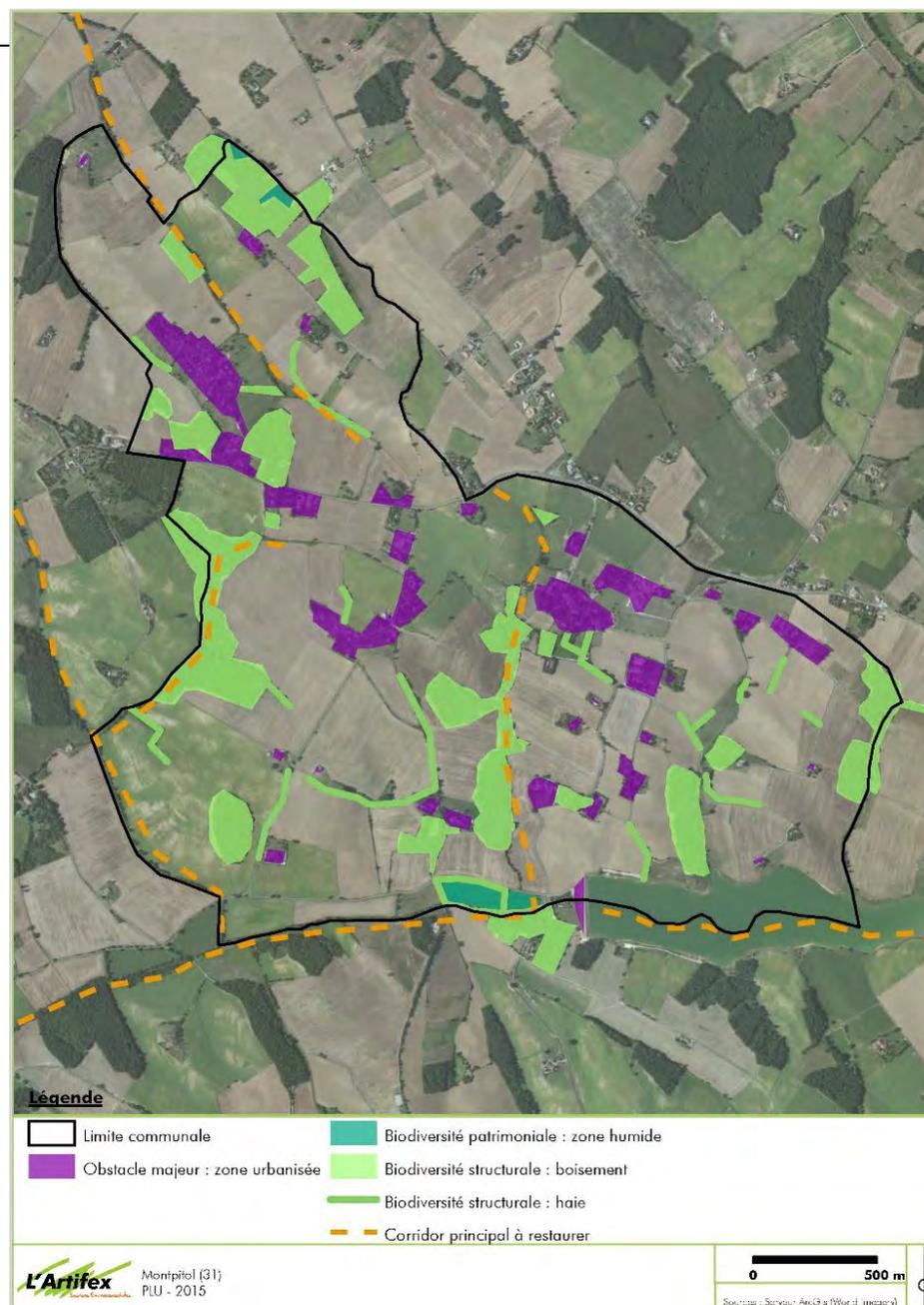


Figure 72 : Fonctionnement écologique de la commune de Montpitol, réalisation L'Artifex

III. Paysage et patrimoine

1. Situation géographique

Montpitol est une commune rurale située dans le département de la Haute-Garonne, en région Midi-Pyrénées, non loin du département du Tarn situé à l'Est.

L'altitude moyenne de Montpitol est de 170 mètres environ. Sa superficie est de 5,96 km².

Deux petites villes tarnaises se trouvent non loin de Montpitol :

- ⦿ Au Nord et à 13 km, **Saint-Sulpice-la-Pointe**,
- ⦿ À l'Est et à 13 km, **Lavaur**.

L'agglomération toulousaine se positionne au Sud-Ouest et à 13 km de Montpitol.

La commune se trouve ainsi à égale distance de ces trois pôles.

Son caractère rural est transformé par des dynamiques urbaines ponctuelles.

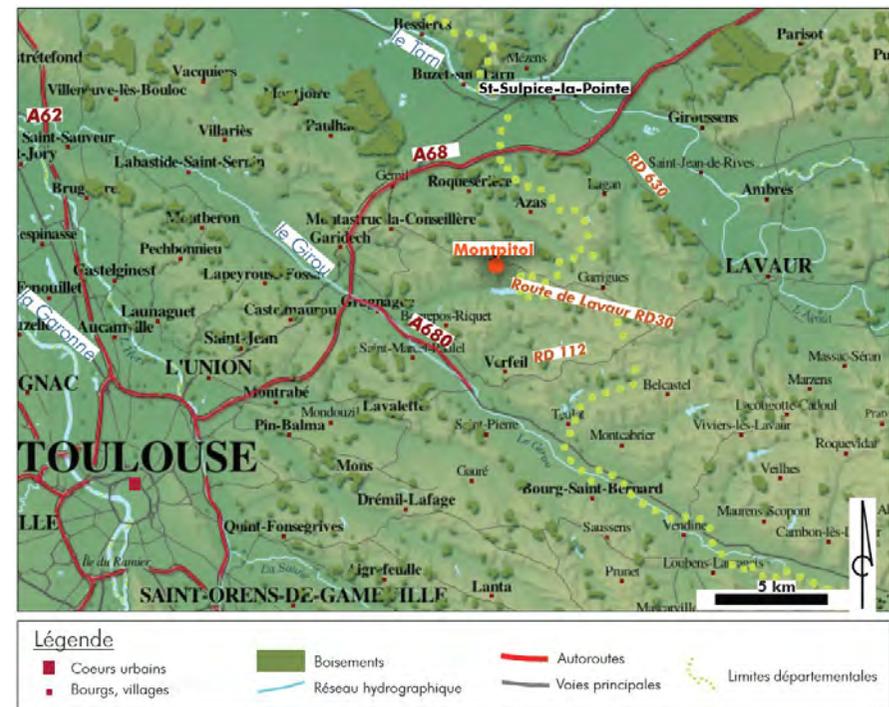


Figure 42 : Carte de situation de Montpitol, Source : FranceTopo, Géoportail SCAN 50/Réalisation : L'Artifex

2. Structures paysagères

a) L'entité paysagère du Lauragais

Le petit village de Montpitol s'est érigé dans l'extrémité Nord de l'entité paysagère du Lauragais, non loin de l'entité du Frontonnais et de celle des Plaines et Collines de l'Albigeois et du Castrais.

Son identité est bien Lauragaise : en effet, la morphologie collinaire de son socle géologique, sur lequel de belles fermes de briques de terre cuite et des villages de petite taille se sont installés, les vastes terres agricoles très tôt cultivées pour les céréales, l'impression d'étendues collinaires sans fin caractérisent ces paysages lauragais tels qu'ils sont décrits dans les Fiches des Entités paysagères réalisées par l'URCAUE de Midi-Pyrénées.

L'entité paysagère du Lauragais, nommée anciennement « Pays de l'Aurac » peut se caractériser selon des critères historiques, géographiques et administratifs. Les collines où les grandes parcelles agricoles se succèdent, définissent le paysage épuré et ouvert du **Lauragais**. Le paysage est découpé par des collines aux formes douces et des vallées qui se succèdent. Les parcelles de cultures intensives céréalières se sont ainsi adaptées à la topographie. Le Lauragais présente peu de surfaces boisées, celles-ci coiffant essentiellement les versants pentus. L'habitat rural clairsemé prend la forme de fermes agricoles (Bordes) comme celle de la photographie ci-après.



Figure 44 : collines céréalières du Lauragais
Source : URCAUE Midi-Pyrénées



Figure 43 : : borde Lauragaise
Source : URCAUE Midi-Pyrénées

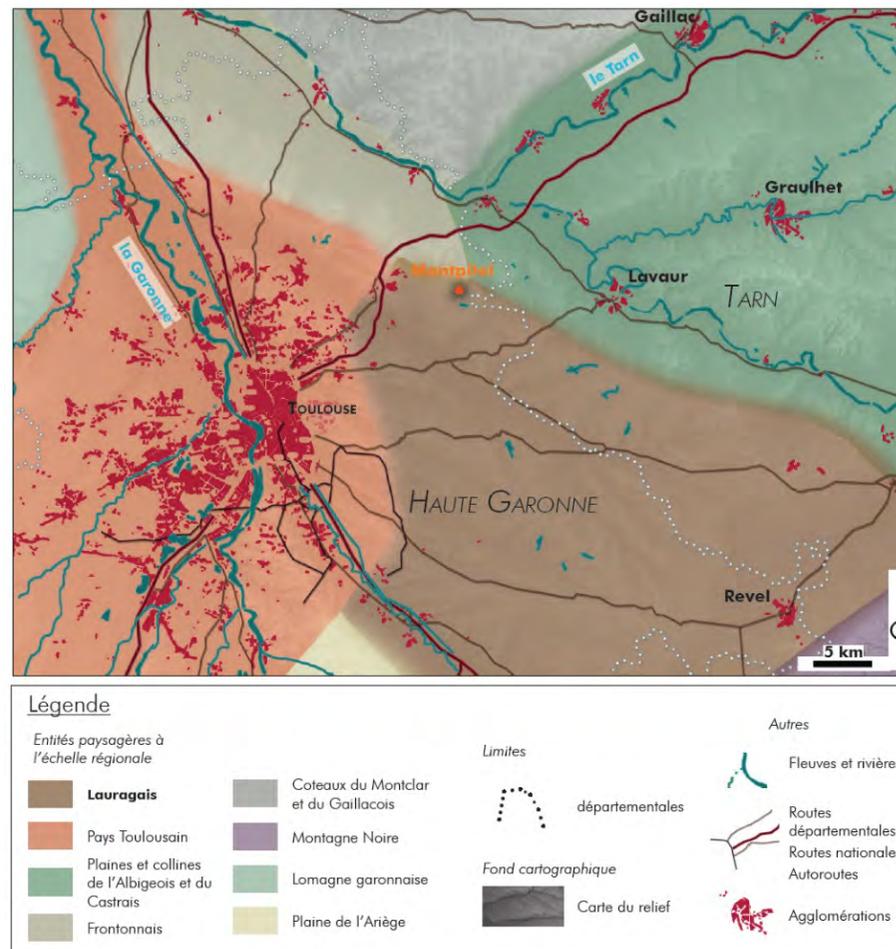


Figure 74 : Carte des entités paysagères à l'échelle régionale,

Source : URCAUE Midi-Pyrénées / Réalisation : L'Artifex

b) Le contexte historique et géographique du Lauragais

Les cadres historique et géographique sont ici particulièrement privilégiés pour identifier cet ensemble reconnaissable.

D'un pont de vue **historique**, Jean Odol, dans son ouvrage de 1995 (Lauragais, pays des Cathares et du pastel), souligne l'appartenance du Lauragais à l'évêché de Toulouse, en tant que subdivision, puis comme « judicature » créée par Alphonse de Poitiers au milieu du XIIIe s. L'histoire agricole a fortement marqué ces terres, où l'on reconnaît un parcellaire, des systèmes agraires ayant généré de grandes fermes clairsemées sur les collines cultivées en céréales et en pastel, avant l'importation de l'indigo qui annonça son déclin.

La dimension **géographique** participe également de ses particularités. Son **climat** est contrasté, lié à la rencontre de deux types de tendances. Sa situation à l'interface de l'influence océanique dominante et de l'influence méditerranéenne provoque des périodes d'humidités ou de sécheresses contrastées. Le vent d'Autan accentue ces variantes climatiques où tout peut très rapidement se dessécher.

Le socle géologique correspond à des terrains qui appartiennent à l'Oligocène et à l'Eocène, les deux faisant partie de l'ère tertiaire. Les matériaux connus sous le nom de « molasses » sont issus de l'érosion des Pyrénées, entre 45 et 25 millions d'années. Ces matériaux de différentes compositions (grès et autres matériaux acides, dépôts lacustres calcaires ou marneux) accueillent une végétation variable :

- Dans le cas des **sols à dominante acide**, les bois sont constitués de sorbier, chèvrefeuille, néflier, fougère aigle, chêne sessile et châtaignier,
- Dans le cas de **sols à dominante carbonatée**, les bois sont dominés par les chênes (pédonculés ou pubescents selon l'humidité du sol), l'érable champêtre et de l'églatier. Montpitol fait plutôt partie de cette deuxième catégorie de sol.

Les pelouses calcaires accueillent la majorité des orchidées du Lauragais.

Ces socles géologiques plus ou moins résistants à l'érosion présentent aujourd'hui des collines argileuses (argiles issues de l'érosion des Pyrénées) au modelé arrondi et creusé, d'où émergent des roches de grès et calcaires moins érodables, sous forme de Puech (points hauts). Les particularités paysagères de Montpitol sont cet ensemble collinaire où s'essaiment de beaux corps de ferme en relation avec les terres arables et les vallons en eau.

Un ancien hameau devenu village, dominant vallons et plaines

C'est en contrebas d'une colline au cœur du territoire communal, à 210m d'altitude, que s'est érigé l'actuel cœur ancien du village de Montpitol, à l'emplacement de la Gascogne, sorte d'écart initial.

Selon la description extraite des notes rassemblées par Paul MERCADAL, Montpitol était au XIIe siècle un simple hameau du territoire de Verfeil. Cette localité dépendait du Château de Verfeil

(ou « Verte Feuille »), situé au Sud de Montpitol, et au-delà du vallon de Laragou.

Il existait 3 églises, l'une à la Gascogne (Montpitol) la seconde au Fort et la troisième à la Soulade.

Seule subsiste celle de la Gascogne qui est au centre du village et date du XIe siècle. Elle est dédiée à Saint Blaise.

L'histoire plus large de Montpitol est ainsi liée à Verfeil, qui fut un lieu gallo-romain, un *Castrum* médiéval au XIIe siècle, puis un bastion hérétique du Catharisme dominé par la suite par les croisés (Croisade des albigeois au XIIIe siècle).

L'agglomération ancienne de maisons autour de l'église et le long de la rue RD 30c, accompagnée du cimetière constitue le cœur ancien de Montpitol qui s'est peu à peu étoffé. En effet, des habitations plus récentes et des petites infrastructures de loisir (halle, terrain de sport) bordent ce cœur ancien et forment un petit cœur de village. Celui-ci reste cependant linéaire, offrant peu d'espaces publics et aucun cœur structurant, à l'instar de nombreux villages Lauragais où les terres agricoles, fertiles, étaient prioritaires sur l'habitat regroupé.

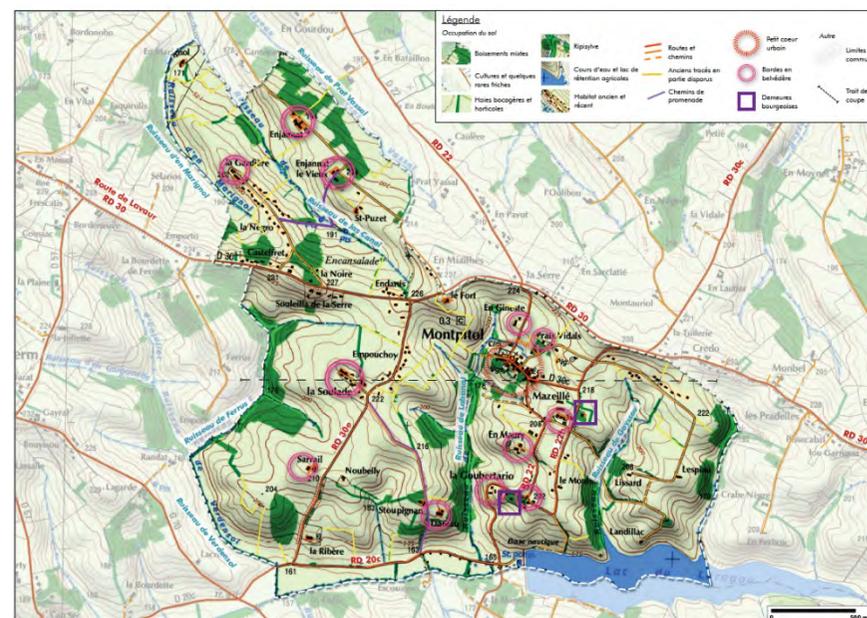


Figure 77 : Carte des composantes paysagères de la commune de Montpitol
Source : Géoportail SCAN 25/ Réalisation : L'Artifex



Figure 78 : Coupe schématique du village au cœur des collines lauragaises
Réalisation : L'Artifex

Des fermes anciennes sur les hauteurs

L'habitat reste, sur le reste du territoire communal, assez diffus, lié aux implantations rurales des bordes sur certains bouts de serres (collines allongées). Les écarts (anciennes fermes et regroupement d'habitations isolées) se nomment la Gardière, En Jannat, le fort, En Gineste, Prats Vidal, Mazeillé, En Maury, la Goubertarie, Lissard, Stoupignan, la Soulade, Ferrus.

La présence de nombreuses fermes de caractère Lauragais implantées en lisière des lignes de crête, ou en situation de belvédère sur les vallons marquent les paysages. Elles sont les signes des heures fastes de la production du pastel et des céréales. Les paysages offrent des terres très dégagées de type openfield à céréales, où quelques arbres de belle taille ont pu résister au temps.

La commune de Montpitol est une commune caractéristique de l'entité paysagère du Lauragais, non loin des Plaines et Collines de l'Albigeois et du Castrais situées à l'Est, du Frontonnais situé au Nord, et du Pays Toulousain à l'Ouest. Elle est composée d'un ancien hameau positionné en léger contrebas du sommet d'une colline, qui s'est peu à peu étoffé en cœur de village. Des écarts, avec les bordes typiques de l'essor agricole du XIXe siècle existent toujours, en situation de belvédère sur les quelques vallons. L'époque actuelle a provoqué des accroissements urbains autour de certains de ces différents pôles anciennement habités.



Figure 78 : Ferme d'Enjannat en ligne de crête Source : L'Artifex

3. Les éléments patrimoniaux

Il n'existe pas de monument inscrit ou classé sur la Liste des Monuments Historiques, sur le territoire communal et à ses abords.

La notion de patrimoine peut cependant être plus largement associée à ce qui fait l'identité de la commune, de ses paysages, qu'il s'agisse de bâtisses en tant que telles (église, maisons bourgeoises, bordes), de leurs relations aux paysages (vues, chemins), mais aussi de petits éléments de patrimoine culturel ou encore du patrimoine végétal.

a) L'implantation des bâtisses et de certaines voies de desserte

Ces terres Lauragaises présentent la spécificité de vastes espaces collinaires dégagés, car exploités pour les céréales, où les édifices et les routes s'inscrivent en point haut. Cette relation visuelle est ainsi très forte et reste à souligner. Elle est possible depuis les espaces habités, et depuis les espaces publics que sont les routes de crête.



Figure 79 : Vue sur la colline habitée de la Gardière depuis la route de crête à Enjannat le Vieux Source : L'Artifex

Les vallons offrent des cours d'eau à fort potentiel paysager, dès lors qu'ils sont accompagnés d'une ripisylve. Le lac du Laragou est un plan d'eau artificiel créé par la réalisation d'un barrage sur l'amont du cours d'eau du Laragou. Ses abords sont actuellement très décapés, très pauvres. Cet espace constitue cependant un potentiel lieu de promenade, d'autant qu'une base nautique utilisée par une association sportive d'aviron existe.



Figure 80 : Vue sur le lac du Laragou depuis les coteaux Nord Source : L'Artifex

b) Le patrimoine religieux

Trois églises existaient jadis sur le territoire de Montpitol. Celles du For et de la Soulade ont disparu. Il reste celle de la Gascogne, au cœur de Montpitol.

Son style est ogival, datée des XI et XVI^e siècles. Elle est dédiée à Saint Blaise, qui, dans l'histoire catholique, fut un habile médecin arménien, vertueux chrétien devenu évêque de Sébaste, puis hermite et guérisseur de bêtes sauvages.

Son architecture est caractéristique des églises du Lauragais. Elle est façonnée en brique, munie d'un clocher-mur portant 3 cloches. Les tours et tourelles arrondies sont une particularité qui apporte à son volume des formes douces.

La carte IGN positionne plusieurs croix de chemin. Certaines ont résisté au temps. Deux sculptures religieuses (vierge Marie et Christ en Croix) caractéristiques du XIXe siècle agrémentent l'espace public à la Gascogne. Un monument aux morts a également été édifié en hommage aux soldats de la guerre 1914-18.



Figure 81 : église Saint Blaise, cœur de Montpitol, Source : L'Artifex



Figure 82 : statue de Vierge Marie, Source : L'Artifex



Figure 82 : Christ en croix, Source : L'Artifex



Figure 83 : croix de chemin, Source : L'Artifex



Figure 84 : croix de chemin, Source : L'Artifex



Figure 85 : monument commémoratif, Source : L'Artifex

c) Les demeures bourgeoises

Au cœur de Montpitol, les bâtiments tels que celui de la mairie, ou ceux dessinant la rue centrale, sont caractéristiques des édifices du XIXe siècle. Quelques-uns d'entre eux sont dotés d'éléments de modénature.

La maison présentée sur la photographie ci-après offre une façade ordonnancée, dont la toiture est soulignée par une corniche.

L'oculus s'ouvre par un linteau géminé. Des pilastres forment l'angle de deux murs et renforce l'élément central de la façade.

Un bandeau en listel souligne les étages. Le jeu entre l'enduit coloré, lisse, et les ouvrages de terre cuite et de pierre sculptée enrichit l'allure générale du bâtiment sur rue.

La mairie répond également à cet équilibre généré par l'ordonnement de la façade, où le centre est rehaussé d'une lucarne en pierre, dont l'ouverture ronde en oculus joue un rôle d'ornement, où les étages sont dessinés par deux bandeaux de terre cuite.



Figure 86 : maison à la Gascogne, source : L'Artifex



Figure 87 : mairie, source : L'Artifex

Deux belles demeures se distinguent sous forme d'habitat isolé. Elles sont construites avec des matériaux plus prestigieux, en pierre calcaire et toiture en ardoises.



Figure 88 : Maison bourgeoise vers Mazeillé, source : L'Artifex



Figure 89 : château à la Goubertario, source : L'Artifex

d) Le patrimoine rural

Excepté un ou plusieurs moulins à vents qui ont dû exister au sommet des collines, les bâtiments d'habitation et d'exploitation agricole anciens ont été préservés, et sont aujourd'hui habités. Quelques-uns d'entre eux présentent des signes de vieillissement qui pourraient les mettre en péril, mais ces bâtiments vieillissants restent rares.

D'anciens corps de fermes (ou bordes) rénovés sont disséminés sur l'ensemble du territoire communal. La desserte rurale de ces anciennes bâtisses se termine souvent en impasse, selon un mode d'usage ancien. Ces bordes se sont implantées en fonction des contraintes liées à la nécessité de rationaliser l'utilisation de l'espace agricole, et sont donc généralement positionnées sur le haut des crêtes. Les corps de bâtiments présentent une forme allongée, traditionnellement composée d'ailes qui servaient auparavant de granges et de dépendances. Une de ces belles demeures est dotée d'une tour. Un pigeonnier non visible depuis l'espace public existe dans le domaine.



Figure 90 : Maison ancienne de plain-pied, Prats Vidal, source : L'Artifex



Figure 91 : Bâtisse rurale traditionnelle avec pigeonnier – « Prat Vidal », source : L'Artifex

Face à la maison bourgeoise de Mazeillé, une grange dotée d'un pigeonnier semble avoir été transformée en orangerie, ou en atelier.



Figure 92 : Mazaillé, source : L'Artifex

Les matériaux utilisés sont spécifiques de ces terres du Sud-Ouest de la région Midi-Pyrénées, où les bâtisseurs utilisaient les matériaux présents sur place : argiles rouges et plus rarement galets. Leur savoir-faire offre une déclinaison remarquable de murs composés de briques de terre crue et de terre cuite. Sur toute la commune, la terre cuite dite « brique foraine » est utilisée d'une façon quasiment exclusive en réalisation de façade et notamment au sein du village historique.

La brique cuite ou la brique foraine est réalisée à partir de terre argileuse moulée et cuite. Elle est fixée à la chaux ou avec un mélange terre/sable. On peut retrouver des briques en terre crue dans certaines zones de la commune fixées également par un mortier terre/sable, et la plupart protégée d'un enduit.



Figure 93 : Façade en Brique cuite à la chaux, Source : L'Artifex



Figure 94 : Façade en Brique crue et mortier en terre/sable, Source : L'Artifex

e) Les chemins ruraux

Rares sont les chemins ruraux actuels, dont la majeure partie a été arasée pour l'extension des terres agricoles lors de la mécanisation. Les tracés de ces anciens chemins sont matérialisés, de façon non exhaustive, en jaune sur la carte des composantes paysagère.

Il existe cependant deux chemins de grande qualité (tracés mauves sur la carte) entre la Gardière et Enjannat le Vieux, traversant le vallon de Las Canals, ainsi qu'à Stoupignan, les deux étant signalés par des panneaux. Leur qualité est liée à la simplicité de leur traitement au sol (sol enherbé fauché) ainsi qu'à leurs abords qui ont conservé des haies arborées



Figure 95 : Chemin de promenade de las Canals,
Source : L'Artifex



Figure 96 : Panneaux de signalisation,
Source : L'Artifex



Figure 97 : Chemin de Stoupignan, bordé d'arbres
Source : L'Artifex



Figure 98 : Panneaux de signalisation
Source : L'Artifex

f) Le patrimoine arboré

Le patrimoine végétal révèle différents usages et habitudes culturelles. Ils participent de la diversité des ambiances, des paysages et de la richesse d'un territoire.

Ils sont ici répertoriés par thèmes, car les arbres (essences, implantations) sélectionnés ou préservés par l'homme sont révélateurs d'habitudes anciennes (repères de limites de propriété dans les champs, apport d'ombrage, parc prestigieux de propriétés, seuil d'une allée d'honneur vers une borde, espace naturel préservé...).

Les **arbres dits « prestigieux »** sont d'essences ornementales, d'origines exotiques, et leurs ports très architecturés (parasol des pins, étagement et grandeur des cèdres...) ont provoqué un intérêt pour leurs qualités ornementales.

Les arbres dits « des espaces publics » concernent les voies importantes et les places. Le platane est utilisé mais a en partie disparu.

Les **arbres qualifiés de « paysans »** sont des arbres d'essence noble à pousse lente, à forte longévité, de grandeur importante, intéressants pour leur bois, comme les chênes. Leur aspect majestueux ainsi que l'intérêt de les préserver pour divers usages ont permis de les préserver en grande partie.

Enfin, les **arbres « des cours d'eau »** offrent une palette à part constituée de végétaux aux feuillages fins, ou aux ports érigés qui signalent les cours d'eau lorsqu'ils sont encore bordés de leur ripisylve.



Figure 99 : Cèdre et plaqueminer dans un parc privé, Source : L'Artifex



Figure 100 : Platanes en alignement
Source : L'Artifex



Figure 101 : Chêne isolé en lisière de champ, Source : L'Artifex



Figure 102 : Pins parasols marquant l'entrée vers Enjannat, Source : L'Artifex



**Figure 103 : Parc arboré avec cèdres, et fine ripisylve
Source : L'Artifex**

g) La charte architecturale et paysagère du « Pays Lauragais » voisin

Montpitol est en lisière Nord du Pays Lauragais. Une Charte Paysagère existe, répondant aux enjeux mis en évidence sur un territoire voisin dont les caractéristiques sont similaires.

C'est pourquoi, même si cette charte n'a initialement pas inclus Montpitol, il est intéressant de s'en inspirer.

La Charte architecturale et paysagère du « Pays Lauragais », pilotée par l'association du Pays Lauragais en 2004, et élaborée par le bureau d'études Terres Neuves, pose un diagnostic et des orientations riches. Ce document non opposable au tiers permet de poser un socle important pouvant guider l'évolution de ces territoires spécifiques, applicable sur Montpitol.

Ce document met en évidence, dans son état des lieux, les 6 sous-unités paysagères du Lauragais, Montpitol se situant non loin des Coteaux au Nord du Sillon Lauragais, et se caractérisant comme un village adossé au coteau.

Des enjeux sont ensuite mis en évidence, dont :

- ✓ La question de la forme du bâti contemporain, qui doit éviter de pasticher le traditionnel,
- ✓ La haie bocagère contemporaine devant recomposer les terres ouvertes selon les nouveaux modes agricoles,

- ✓ La reconstitution de belles voies arborées à grande échelle,
- ✓ Le renouvellement arboré des anciens parcs,
- ✓ L'inspiration du vocabulaire paysager local au sein des nouveaux espaces (jardins privés et publics),
- ✓ L'intégration des bâtiments agricoles et des zones d'activités et artisanales dans les paysages,
- ✓ L'articulation des anciens tissus urbains et de leur extension avec la priorité sur les espaces publics,
- ✓ Et l'importance d'un projet éolien partagé régionalement.

La commune ne détient pas d'édifice inscrit ou classé sur la liste des Monuments Historiques Elle détient un patrimoine singulier du Lauragais qui lui donne un caractère bien spécifique.

On peut souligner, parmi ses différentes richesses :

- *Son église et objets de culte,*
- *Ses habitations de prestige,*
- *Ses bâtisses rurales avec granges et pigeonnier*
- *Son patrimoine végétal, sous forme d'arbres remarquables, champêtres ou ornementaux,*
- *Ses quelques chemins de promenade,*
- *Ses qualités paysagères (vues panoramiques, lac du Laragou, relation entre le bâti en belvédère et les paysages...).*

4. Entrées de ville

La carte suivante localise les différentes signalisations d'entrées de ville de Montpitol :

- L'entrée Est par la RD 30 c, au niveau du City Park,
- L'entrée Nord par RD 22, au niveau du bas du cimetière,
- L'entrée Sud par la RD 22.



Figure 104 : Positionnement des entrées de ville Source : Géoportail/
Réalisation : L'Artifex

Ces trois entrées sont bien marquées :

- La première, (1) à l'Est, par la zone de sport puis les nouvelles habitations, la rue se resserrant plus loin grâce au tissu urbain ancien.



Entrée Est par la RD 30c, Source : l'Artifex

- La seconde, (2) au Nord, est également intéressante d'un point de vue paysager, de par la présence de haies de persistantes cernant le cimetière, et au vu de la silhouette du village sur son promontoire, entourée d'arbres, ainsi que grâce aux jardins arrières aux maisons, qui créent une transition entre le tissu bâti et les champs.



Entrée Nord par la RD22, Source : l'Artifex

- La troisième (3) au Sud, au sein de plantations d'arbres fruitiers et de champs, non loin du cœur ancien de Montpitol, et après un alignement résiduel de platanes.

La notion d'entrée typique du Lauragais se faisait jadis grâce aux alignements de platanes. Ce vocabulaire est aujourd'hui résiduel, (petit tronçon de la RD 22), ceci ne permettant plus de hiérarchiser ces entrées ni de mettre en scène le cœur de bourg.



Entrée Sud par la RD 22, Source : l'Artifex

La commune est accessible depuis plusieurs petites routes dont trois détiennent des panneaux de signalisation d'entrée. Le contraste entre les zones habitées et la campagne se fait de façon intéressante, par la présence d'un espace de loisir, et par la présence d'une palette végétale et de parcelles créant une transition entre habitations et

campagne. Cependant, les alignements traditionnels et remarquables de grands arbres sont aujourd'hui rares, et ne signalent plus ces entrées de ville.

IV. Les ressources naturelles

1. L'eau

a) Usages des eaux souterraines

Aucun prélèvement dans les eaux souterraines n'est recensé par l'agence Adour Garonne sur la commune de Montpitol. Globalement, les masses d'eau au droit de cette commune ne sont pas identifiées comme présentant des pressions quantitatives importantes exceptées pour la masse d'eau FRFG083.

L'état des lieux effectué par le SDAGE est repris dans le tableau ci-dessous :

	Pressions identifiées en 2006		
	Agricole	Industriel le	Eau potable
FRFG043 Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Moyenne	Faible	Moyenne
FRFG089 Molasses du bassin du Tarn	Moyenne	Moyenne	Faible
FRFG083 Calcaires et sables de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne	Forte	Faible	Forte
FRFG082 Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif sud AG	Faible	Faible	Moyenne

b) Usages des eaux superficielles

Le lac du Laragou est principalement dédié à l'irrigation agricole et à la régulation du débit de la rivière Girou. Il est également utilisé pour différentes pratiques de loisirs. Quelques associations ce sont ainsi installées sur le lac : un club d'aviron, une association de modélisme naval ou encore un club de voile. Toutefois, la baignade est actuellement interdite dans ce lac.

Aucun prélèvement dans les eaux superficielles n'est identifié sur la commune de Montpitol en dehors de ce lac.

c) Le Plan de Gestion des Etiages (P.G.E.) "Tarn"

La partie Nord de la commune (bassin versant du ruisseau de Marignol) est classée au SDAGE en « zone de répartition des eaux » (décret n° 94-354 du 29 avril 1994) définie comme « zone présentant une insuffisance non exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins et dans laquelle il convient, plus qu'ailleurs de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau ». Ce classement soumet à autorisation tout prélèvement supérieur à 8 m³/heure, en rivière et en nappe.

Dans ce contexte, le Plan de Gestion des Etiages du Tarn a été élaboré entre 2006 et 2009 et approuvé en 2010

L'objectif du PGE de 2006 était directement issu de la mesure C1 du SDAGE Adour Garonne, à savoir la restauration ou l'instauration des Débits Objectifs d'Etiage (débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne huit années sur dix).

Le Débit Objectif d'Etiage a donc été estimé à 25m³/s. Afin de pouvoir respecter cet objectif le PGE propose des volumes prélevables sur le bassin du Tarn et ses affluents :

- ⦿ pour l'eau potable : 22 Mm³
- ⦿ pour l'industrie 5,2 Mm³
- ⦿ pour l'irrigation 49 Mm³

2. Le Schéma Départemental des Carrières de Haute-Garonne

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) de la Haute-Garonne actuellement en vigueur a été approuvé par arrêté préfectoral le 10 décembre 2009. Le règlement et les cartographies associées au SDC permettent de cadrer l'organisation des carrières sur le département, en prenant notamment en compte la nature des gisements géologiques, ainsi que les contraintes environnementales et patrimoniales connues.

Cette partie concerne également les ressources naturelles, et elle est ici traitée afin de raccorder ces informations au contexte géologique.

« Des gisements de grande valeur économique peuvent être rendus inexploitable du fait d'une urbanisation mal maîtrisée ; à l'inverse, des sites exploités sans coordination peuvent générer des nuisances et des dégradations excessives sans une utilisation optimale des ressources. » En ce sens, il est intéressant de prendre en compte le Schéma Départemental des Carrières dans le cadre du PLU communal.

Selon la notice associée au schéma de carrières du département, la géologie de la commune de Montpitol se compose de formations tertiaires continentales et quaternaires indifférenciées.

La carte ci-après est extraite du Schéma Départemental des Carrières de Haute-Garonne éditée en 2009, dont l'échelle est initialement au 1/100 000^e. La qualité graphique à cette échelle communale très

rapprochée est par conséquent mauvaise, et les zonages semblent décalés. Ils révèlent néanmoins que des zones sont interdites à l'extraction des sols et qu'une seconde zone est sujette à des contraintes avérées.

En plus de la cartographie du département présentant les zonages autorisant, ou non, la mise en place de carrière, le SDC de la Haute-Garonne définit plusieurs orientations :

- La protection des patrimoines ;
 - Une gestion durable et économe de la ressource alluvionnaire pour accompagner le développement économique du département ;
 - Une mise en œuvre accrue des matériaux de substitution et du recyclage ;
 - Un engagement volontaire des donneurs d'ordres ;
 - Une réduction du transport par camion.
- Ce SDC préconise un engagement à :
- Favoriser l'élaboration de projets de réaménagement concertés entre les exploitants, les collectivités locales et les acteurs sociaux ;
 - Donner sa pleine efficacité à la réglementation ;
 - Etablir un tableau de bord du schéma, pour un suivi de la mise en application de ses orientations et objectifs.

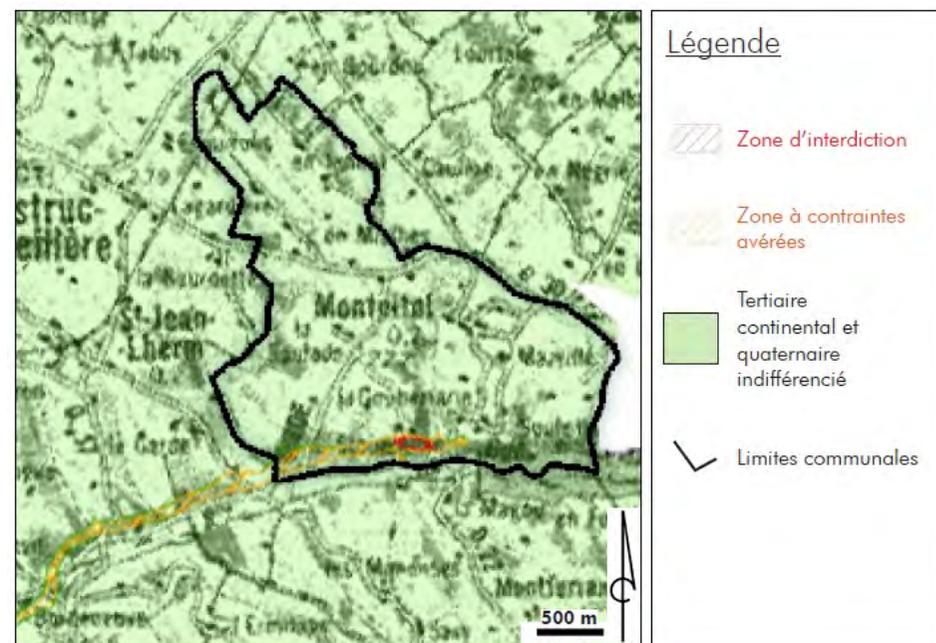


Figure 45 : Extrait du Schéma Départemental des Carrières de la Haute-Garonne
Source : DREAL Midi-Pyrénées/ Réalisation L'Artifex

4. Les espaces forestiers

Plusieurs zones de boisements sont dispersées sur la commune de Montpitoul. Ces espaces forestiers sont essentiellement composés de boisements composés de futaies de chênes et de taillis, et de simples taillis de chênes. Un petit espace vert urbain délimite le vallon du Laragou au Sud de la commune.

Des boisements de résineux n'existent qu'à l'extérieur de la commune.

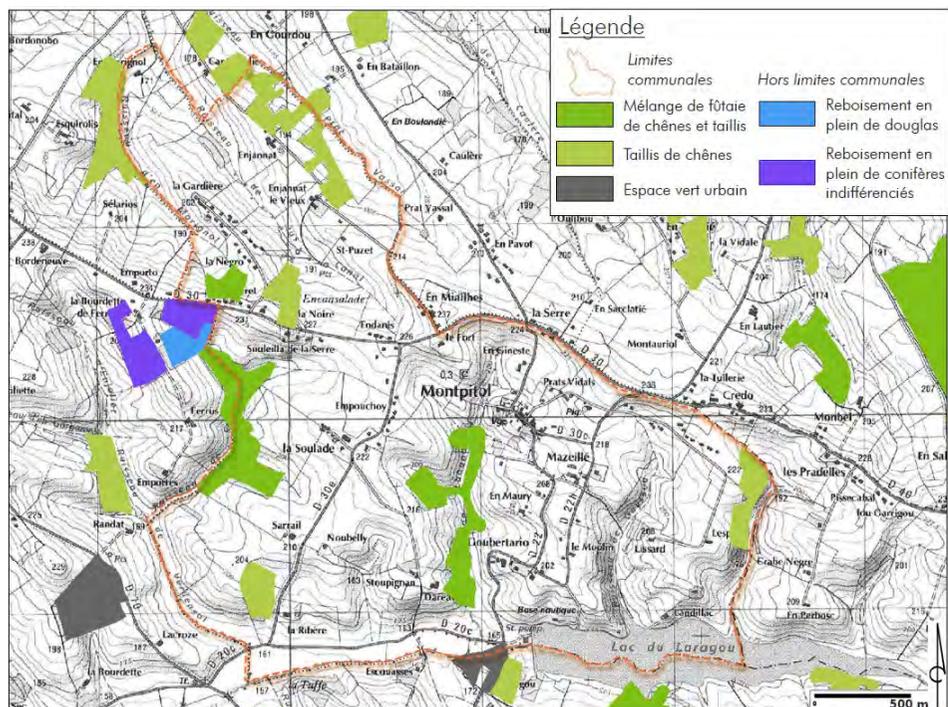


Figure 46 : Les espaces forestiers sur la commune de Montpitoul, Source : inventaire-forestier.ign.fr/Réalisation : L'Artifex

5. Les énergies

Dans le cadre de l'adoption au niveau européen du « paquet-énergie climat » la France s'est engagée à satisfaire à l'horizon 2020, 23% de part d'énergie produit par des sources renouvelables dans sa consommation d'énergie finale.

Sur la commune de Montpitoul, les énergies renouvelables sont essentiellement représentées par la présence de panneaux photovoltaïques dont le nombre est inférieur à 10.

Ils se trouvent sur certaines toitures d'habitations de particuliers.



Figure 47 : Panneau Photovoltaïque sur maison d'habitation
Source : L'Artifex

Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrains englobent les glissements, éboulements, coulées, effondrement et érosion des berges.

Comme décrit précédemment, la commune de Montpitol dispose d'un PPRn. En effet, plusieurs mouvements de terrain ont eu lieu au droit du territoire communal, notamment des **tassements différentiels, liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols**.

Deux catastrophes datant de 1998 et de 2002 ont été reconnues par des Arrêtés le 03 Décembre 2003.

Une catastrophe de type **inondations et coulées de boue** datant de 2009 a été reconnue par Arrêté le 29 Janvier 2009.

Le PPR sécheresse approuvé le 18 Novembre 2011 prescrit les mesures suivantes au sujet des études préalables avant construction, des techniques de soubassement particulières, des contrôles de canalisation, des distances de plantation des arbres, etc.

Les cavités

Sous le nom de cavités souterraines, sont compris caves, carrières, grottes naturelles, galeries, ouvrages civils, ouvrages militaires, puits et souterrains.

Il n'existe pas de ce type de risque de catastrophe sur la commune, du fait de l'absence d'ouvrages ou de cavités naturelles.

d) Le risque inondation

Aléa inondation par débordement

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de Haute-Garonne, la commune de Montpitol est concernée par le risque d'inondation.

Il n'existe cependant pas de Plan de Prévention de Risques d'Inondations (PPRI).

La carte ci-dessous localise les zones concernées par cet aléa inondation qui est associé au ruisseau et au lac du Laragou.

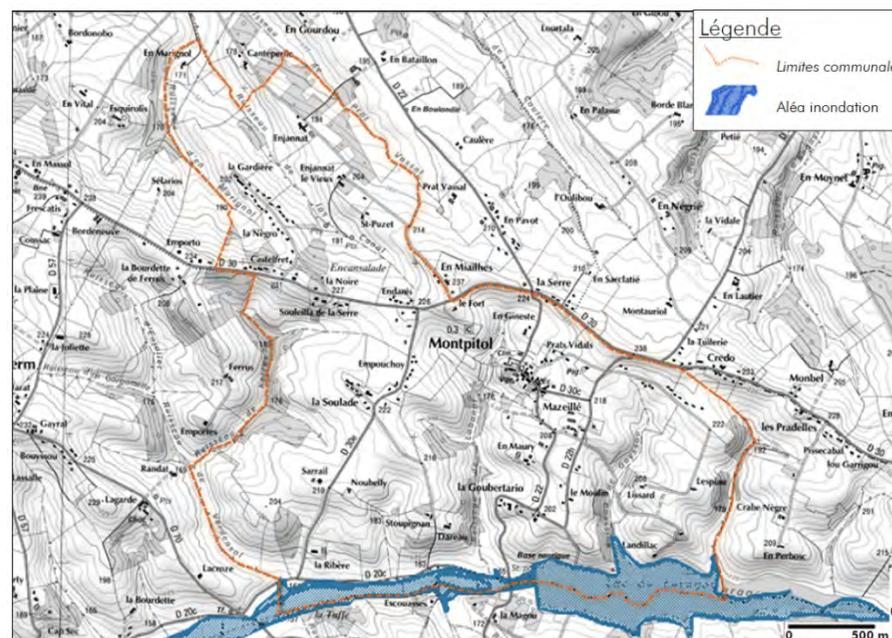


Figure 50 / Carte des risques, aléa inondation, Cartorisque.prim.net

La cartographie suivante, Carte Informatrice des Zones Inondables (CIZI) de Midi-Pyrénées, localise plus précisément les différents types de crues pour ce cours d'eau. N'ont pas été cartographiées les inondations par remontée de nappe ou du type du ruissellement pluvial urbain.

Aléa inondation par remontée de nappe.

Selon le site Géorisques, le risque inondation par remontée de nappe dans les sédiments est essentiellement très faible à inexistant sur la totalité des terres communales.

Aléa inondation par une remontée de nappe dans le socle

La commune n'est pas exposée à ce risque de remontée de nappe dans le socle.

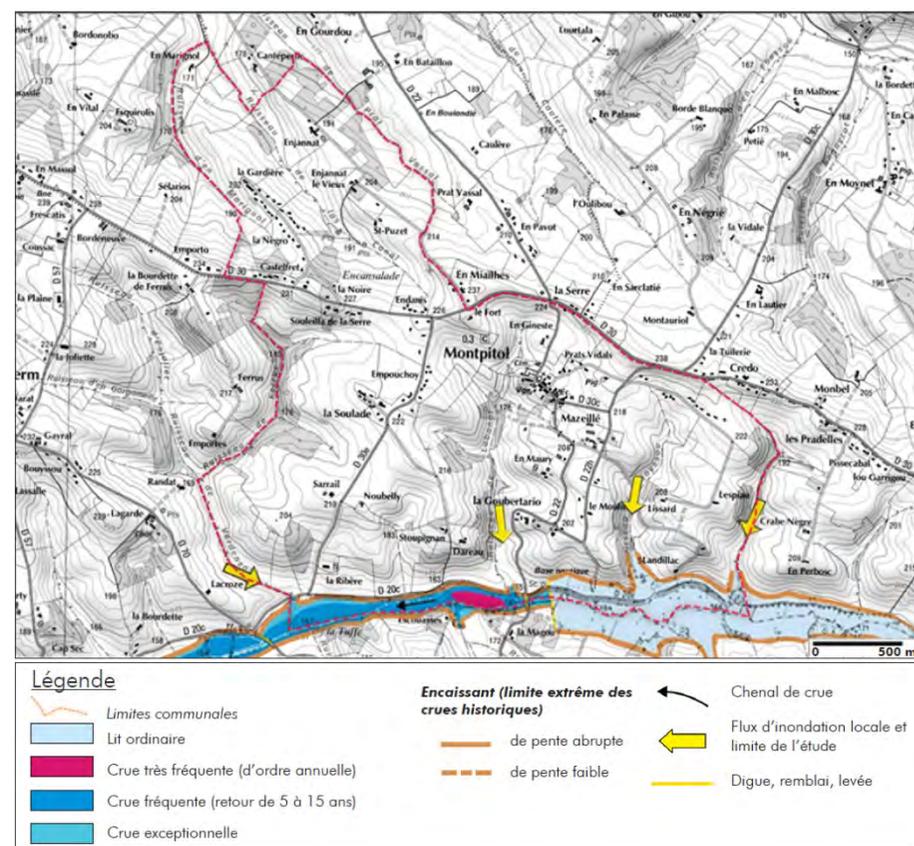


Figure 51 : Cartographie informative des Zones inondables sur la commune de Montpitol, Source : DREAL Midi-Pyrénées

e) Le risque incendie / feux de forêt

Selon le DDRM du Gers, la commune de Montpitol n'est pas concernée par le risque incendie.

f) Le risque sismique

D'après les articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'Environnement, la commune de Montpitol est classée en zone de sismicité 1, correspondant à une zone de sismicité très faible. Elle n'est pas localisée sur une carte car elle occupe tout le territoire communal.

g) Le risque tempête

A noter que tout le département de Haute-Garonne est soumis à tous les risques météorologiques à l'exception du risque « vagues-submersion ».

Une tempête ayant eu lieu en 1982, celle-ci a été reconnue comme catastrophe par l'arrêté du 30 Novembre 1982.

2. Les risques technologiques

a) Le risque de rupture de barrage

Il n'existe pas de risque de rupture de barrage sur la commune de Montpitol ni dans son environnement proche.

b) Le risque lié au transport de matières dangereuses

Selon le DDRM, la commune de Montpitol n'est pas concernée par le risque de transport de matières dangereuses par canalisation.

c) Le risque industriel.

Il n'existe pas d'établissement classé SEVESO sur la commune, ainsi qu'à ses abords.

Il en est de même pour les Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), absentes du territoire communal et de ses abords.

3. Nuisances et pollutions

a) Les pollutions

La pollution de l'air

L'Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées (ORAMIP) est un observatoire agréé par l'Etat afin de surveiller la qualité de l'air en Midi-Pyrénées.

Les cartes d'exposition annuelle à la pollution de l'air en région Midi-Pyrénées et dans l'agglomération de Toulouse permettent de visualiser les progressions (qui montrent une amélioration dès 2014) de présence de particules en suspension (Moyenne annuelle) et d'ozone (selon le Nombre de jours où le taux d'ozone est supérieur au seuil de protection de la santé).

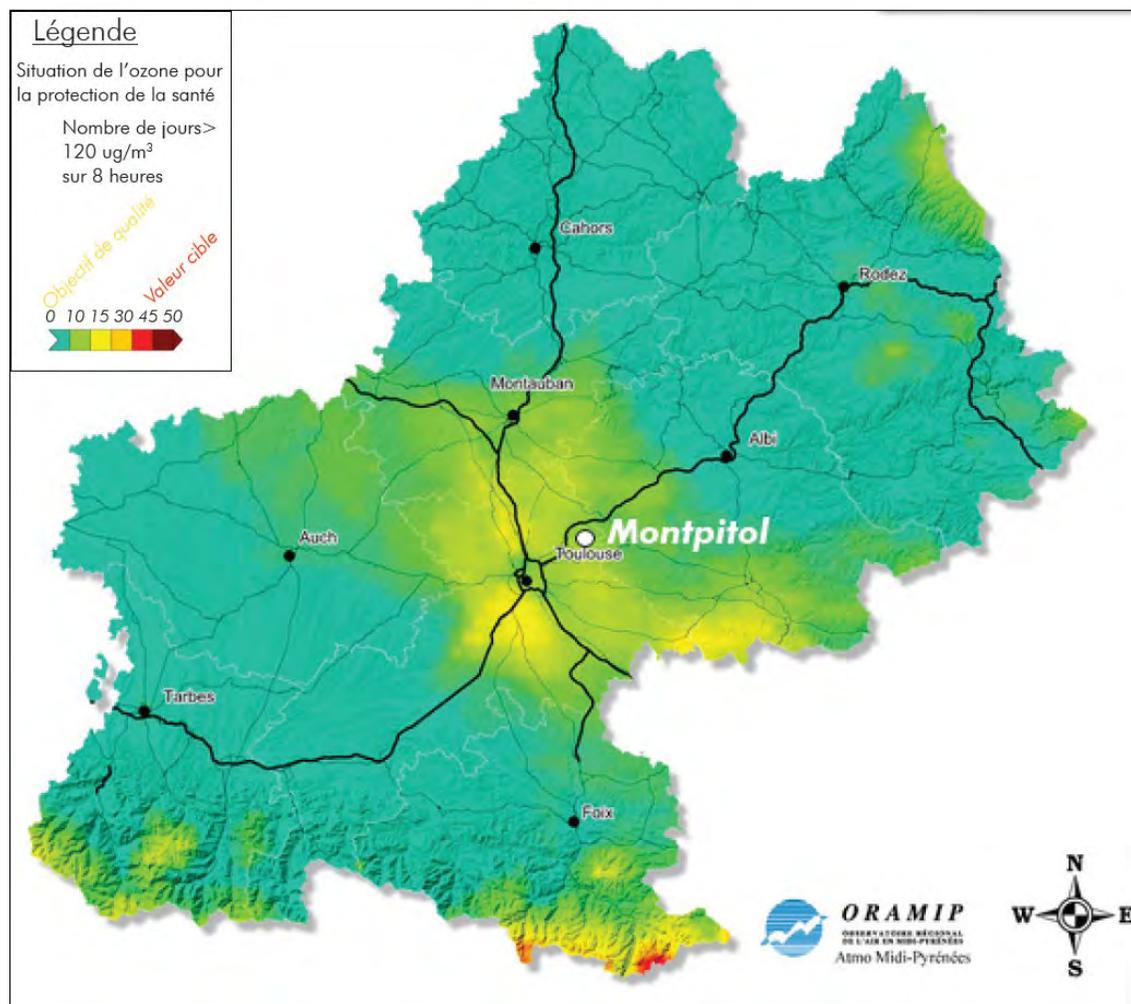


Figure 52 : Carte de qualité de l'air (présence d'ozone) en Midi-Pyrénées sur l'année 2014, Source : Oramip, Atmo Midi-Pyrénées

Les pics de pollution significatifs

Un épisode de pollution de l'air par les particules en suspension PM10 sur l'intégralité de la région Midi-Pyrénées a été relevé le 16 Mars 2014.

L'année 2003, année caniculaire, est l'année (entre 1999 et 2014) où les mesures d'ozone ont été les plus élevées.

Les évaluations autour de Montpitol

Trois stations peuvent être prises en compte pour évaluer la qualité de l'air à Montpitol :

- Celle de **Belesta en Lauragais**, à 32 km au Sud-Est de la commune de Montpitol, en **milieu rural** : Cette station est placée sous les vents de Toulouse lorsque ceux-ci viennent de Nord-Ouest. Elle permet donc d'étudier l'impact des émissions toulousaines (NOx, NO2, NO, O3). Elle mesure l'ozone en continu. Les résultats révèlent que les réglementations et valeurs limites sont respectées.
- Celle de **Bessières**, à 11 km de la commune de Montpitol, à proximité de l'incinérateur, en **milieu industriel**. Les particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM10) sont mesurées en continu 24h/24. Des mesures ponctuelles complémentaires sont réalisées pour le suivi des dioxines, des métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure, nickel), du dioxyde de soufre, des oxydes d'azote et de l'acide chlorhydrique.

- Celle de **Toulouse**, à 16 km de la commune de Montpitol, en **milieu urbain**. Elle mesure la qualité de l'air en air urbain de fond (à laquelle est exposée la majorité de la population toulousaine). Il apparaît, selon les mesures prises entre 1998 et 2014, que l'année 2003, année caniculaire, est l'année où les mesures d'ozone ont été les plus élevées. En ce qui concerne le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, les particules PM10, PM2.5, Benzo(a)pyrène, métaux, l'objectif de qualité et la valeur limite pour la protection de la santé sont respectés.

L'influence toulousaine est peut-être la plus significative pour estimer la qualité de l'air de Montpitol, située non loin. De plus, la présence de l'autoroute A68 à moins de 6 km peut également générer des pollutions.

Le SDAGE Adour-Garonne

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne, approuvé en 2009, donne des objectifs d'état des masses d'eau. Ce SDAGE détermine les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre.

- SDAGE 2010-2015 : Les 6 orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 sont les suivantes :

- Orientation A - Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- Orientation B - Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- Orientation C - Gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- Orientation D - Assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques
- Orientation E - Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- Orientation F - Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

- SDAGE 2016-2021 :

Les travaux d'élaboration du SDAGE 2016-2021 s'engagent sur le bassin. Les projets de SDAGE et de programme de mesures 2016-2021 Adour-Garonne sont soumis à la consultation du public et des partenaires de décembre 2014 à juin 2015. Cette consultation vise à recueillir les avis sur les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions, ainsi que sur les mesures et les objectifs des masses d'eau.

Les 6 orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 sont :

- Orientation A : créer les conditions de gouvernance favorables
- Orientation B : réduire les pollutions
- Orientation C : améliorer la gestion quantitative
- Orientation D : préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones, humides, lacs, rivières)

Le tableau suivant présente l'état chimique, l'état quantitatif et les objectifs du SDAGE pour les **masses d'eau souterraines** se trouvant sur la commune de Montpitol.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat lors de l'élaboration du SDAGE 2010-2015		Objectif SDAGE	
		Chimique	Quantitatif	Chimique	Quantitatif
Masses d'eau souterraines					
FRFG043	Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Mauvais	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFG089	Molasses du bassin du Tarn	Mauvais	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFG083	Calcaires et sables de	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015

	l'oligocène à l'ouest de la Garonne				
FRFG082	Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif Sud Adour-Garonne	Bon	Mauvais	Bon état 2015	Bon état 2027

Les 2 masses d'eau les plus superficielles (FRFG043 et FRFG089) présentent un mauvais état chimique, notamment due à la présence de nitrates et autres produits entrant dans la composition des pesticides. Ces 2 masses d'eau étant majoritairement libre, en lien avec les eaux superficielles, l'état quantitatif n'avait pas pu être estimé.

Les masses d'eau les plus profondes (FRFG083 et FRFG082) présentent une bonne qualité. En effet, les pollutions potentielles ne les atteignent pas. Cette étude avait également montré un mauvais état quantitatif de la masse d'eau FRFG082. Cela est notamment dû à

de fortes pressions, engendrées par les prélèvements agricoles et pour la production d'eau potable.

Le tableau suivant présente l'état chimique, l'état écologique et les objectifs du SDAGE pour la **masse d'eau superficielle** localisée au droit de la commune de Montpitol.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat actuel		Objectif SDAGE	
		Chimique	Ecologique	Chimique	Ecologique
Masse d'eau superficielle					
FRFRR315B_3	Ruisseau de Marignol	Bon	Moyen	Bon état 2015	Bon état 2021

La pollution des sols

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) nécessitant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. Aucun site de ce type n'a été localisé sur la commune de Montpitol.

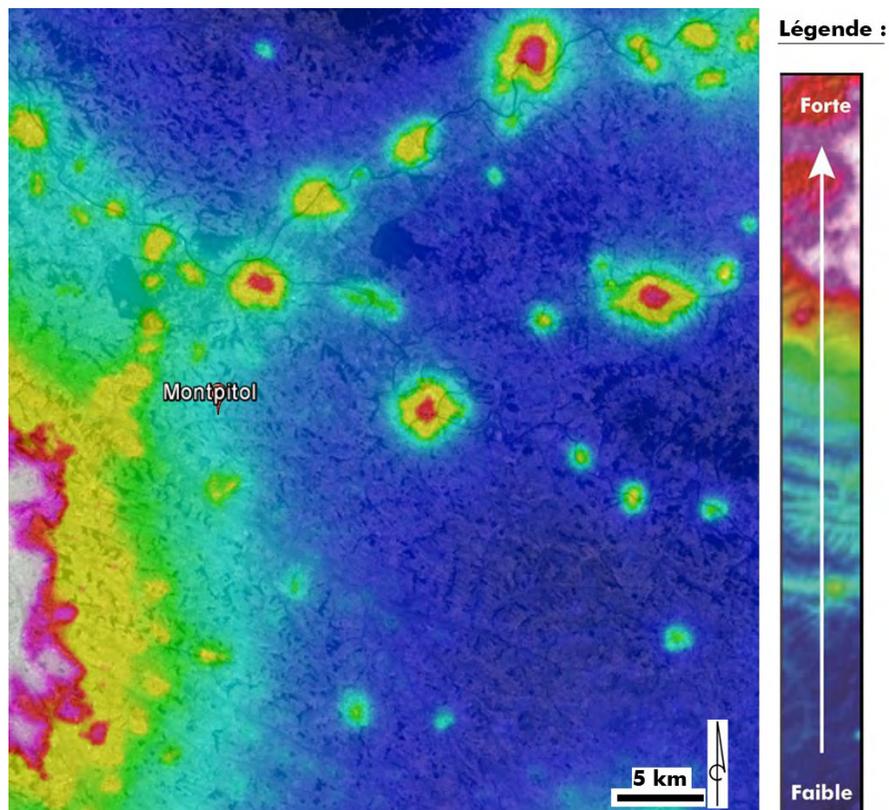
La base de données BASIAS recense les sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Ils ont été répertoriés de manière large et systématique, ce qui ne préjuge pas d'une pollution au droit de ces sites mais identifie des sites qui pourraient potentiellement générer des pollutions. Aucun site de ce type n'a été localisé sur la commune de Montpitol.

Plus généralement, les installations classées sont les activités pouvant générer un risque pour l'environnement. Aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) n'est recensée sur la commune de Montpitol.

La pollution lumineuse

Les principaux pôles émetteurs de flux lumineux dans les alentours de la commune de Montpitol sont la ville de Toulouse, à l'Est et à une douzaine de km, et celle de Saint-Sulpice-la-Pointe, au Nord-Est et à 8 km de Montpitol.

La commune de Montpitol se trouve au sein d'une zone rurale à faible densité de population, sans site industriel ou commercial. Ainsi, les émissions lumineuses locales sont peu importantes. Les flux lumineux au niveau de la commune sont essentiellement liés à l'éclairage public et à l'éclairage des logements dans le bourg. Cette notion de



pollution lumineuse est par conséquent très faiblement représentée à Montpitol.

b) La gestion des déchets

Les compétences de traitement des déchets des ménages appartiennent de façon optionnelle à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou dans laquelle Montpitol se trouve.

Cependant, actuellement, et depuis l'arrêté du 12 Juillet 1995 approuvant le Plan de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Haute-Garonne, vu le règlement sanitaire départemental, défini par l'arrêté du 23 février 1979, mis à jour le 21 mars 1988, et vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2012 substituant la Communauté de Communes des Coteaux du Girou au Syndicat Mixte de Montastruc-la-Conseillère, Montpitol s'organise avec une gestion directe des ordures ménagères.

Trois déchèteries se situent à Verfeil, à Garidech et à Villemur.